

DROIT

| | | | | |
|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 |
| 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
| 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
| 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |

ALMEIDA FALCAO (Maurin)

L'harmonisation de la taxation de la valeur ajoutée comme instrument d'intégration régionale dans le Mercosud

Université Paris-Est-Créteil-Val-de-Marne, Paris 12. 2000. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Lavigne (Stéphane).

Localisation : Sceaux-Paris 11 BU Droit

La globalisation de l'économie a déterminé l'apparition d'un régionalisme qui incite à la fois le développement des blocs régionaux et l'insertion de ces derniers dans la scène internationale de façon à les protéger de l'influence des puissances mondiales. Dans cette perspective, le Mercosud, créé par le traité d'Asunción en 1991, est confronté à des avatars et impératifs économiques et politiques. Pour réussir à s'imposer à ce nouvel ordre mondial, le Mercosud doit se procurer un environnement économique et social harmonieux, par le biais de la mise en place d'un marché commun en tant qu'instrument de l'intégration économique. Pour y arriver, l'harmonisation de la taxation sur la valeur ajoutée est l'outil indispensable à l'abolition des frontières fiscales et le symbole de l'intégration régionale. Toutefois, cet ensemble demande une réflexion à partir des éléments fondamentaux de la théorie de l'harmonisation fiscale et de l'impôt, ce dernier étant vu comme instrument capable de pallier aux déséquilibres régionaux. À partir de cette optique, ce développement a eu notamment l'ambition de contribuer, à partir d'une approche théorique de l'harmonisation fiscale et de la contribution européenne en ce domaine, au débat qui s'instaure dans le Cône Sud.

Droit public / Droit international / Économie / Fiscalité / Globalisation / Marché commun / Mercosud / Cône Sud / Amérique du Sud.

BARROS PLATIAU (Ana Flávia)

Vers quel droit de la protection internationale de l'environnement ? Le développement des régimes internationaux pour la gestion de la biodiversité globale et pour le contrôle des changements climatiques avec la participation brésilienne

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. 2000. Thèse de doctorat/Droit ; dir. Zorgbibe (Charles).

Localisation : CRBC ; Paris1-BU Pierre Mendès-France ; Paris 1-UFR11 Science politique ; Strasbourg-Bib. Huet-Weiller

La protection de la biodiversité globale et le contrôle des changements climatiques sont deux exemples contemporains d'une gestion collective des questions environnementales au nom de l'humanité. Eu égard aux avatars récents du système international et à la croissante régulation des rapports internationaux qui en découle, la question est de savoir, à travers la perception brésilienne, quel droit de la protection internationale de l'environnement est en voie de construction. Ce texte vise à démontrer qu'un tel droit est construit à l'aide des régimes internationaux spécifiques, malgré leur indépendance écologique et des politiques globales pour l'environnement. De cette manière, le développement juridique est analysé dans un contexte de rapports de force entre acteurs étatiques et non-étatiques, sous le sceau de la compétitivité économique au détriment du paradigme de développement durable. En conséquence, le droit international de la protection internationale de l'environnement a évolué considérablement ces trois dernières décennies. Des principes, tels que celui de la précaution, de l'usage rationnel des ressources naturelles, de la responsabilité et du devoir d'informer, sont désormais cristallisés dans les textes juridiques. Toutefois, la tension entre la liberté souveraine des États nationaux et leur responsabilité internationale pose problème dans le sens où la mise en œuvre et le contrôle des engagements célébrés sont déficients tant les enjeux environnementaux sont importants. Aussi la protection internationale de l'environnement est-elle encore dans une étape d'inculcation des valeurs communes dans le conscient collectif de la « communauté internationale » en attendant qu'un véritable droit de la protection internationale de l'environnement puisse être construit et accepté par tous.

Droit international / Gestion / Biodiversité / Environnement / Développement / Écologie / Interdépendance / Politique / Relations internationales.

CABEZAS ONOFRIO (Napoléon Augusto)

Le Mercosur acteur majeur des relations commerciales mondiales

Université de Poitiers. Faculté de Droit et des Sciences Sociales. 2000. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Breillat (Dominique).

Localisation : Poitiers-BU Droit Lettres

Résumé non communiqué.

Droit / Marché commun / Économie / Libre-échange / Relations internationales / Mercosud / Amérique latine.

LEE (João Bosco)

L'arbitrage commercial international dans les pays du Mercosud

Université Panthéon-Assas, Paris 2. 2000. Thèse de doctorat/Droit privé ; dir. Fouchard (Philippe).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

L'Amérique latine a été traditionnellement hostile à l'essor de l'arbitrage commercial international. Cette attitude a fortement changé depuis deux décennies notamment grâce à des nouvelles législations et à la ratification par les pays latino-américains des principales conventions internationales en la matière. Cependant, les pays du Mercosud se montrent encore réticents à l'égard de l'arbitrage. L'étude des législations des États membres ainsi que des conventions internationales, en vigueur dans ces pays, montre en effet que les règles du droit positif entravent le développement de l'arbitrage. Néanmoins, les autorités du marché commun du Sud sont sensibles à ce problème et une

réglementation au niveau du droit du Mercosud pourrait finalement insérer ces pays dans la modernité de l'arbitrage commercial international.

Droit international / Droit privé / Commerce / Relations internationales / Économie / Intégration économique / Réglementation / Marché commun / Mercosud / Amérique latine.

MARTINS CASTRO (Luis Fernando)

Un système d'information pour le Mercosur. Intelligence juridique et intégration

Université Montpellier 1. 2000. Thèse de doctorat/Droit privé ; dir. Bibent (Michel).

Localisation : Montpellier-BU Droit

À partir de la constatation de l'existence d'un phénomène mondial appelé habituellement intégration régionale, on fait, dans ce travail, la présentation et l'analyse du Mercosur, projet de développement économique et d'insertion internationale des pays de l'Amérique du Sud. Le travail d'internalisation du projet Mercosur va au-delà de la simple intégration des décisions sous-régionales au système juridique interne des pays et doit aboutir à la création d'une véritable mentalité nationale sur le Mercosur, ce qui exige un travail systématique de communication de cette expérience et de mobilisation des différents secteurs concernés. De là, la proposition dans ce travail, d'employer les nouvelles technologies de l'information pour faire le suivi de l'évolution de ce processus d'intégration régionale à travers sa conception d'un système d'information qui soit ouvert et évolutif et qui permettra une gestion intelligente des textes et des informations ; ainsi est révélée la vraie portée de l'informatique juridique comme instrument d'aide au processus de développement économique et social des pays de l'Amérique du sud.

Droit international / Mercosud / Système d'information / Intégration / Aménagement du territoire / Informatique / Marché commun / Amérique du Sud.

ORTIZ (Silvana)

Le droit des investissements directs étrangers dans le cadre du Mercosur

Université de Nice. Institut du Droit de la Paix et du Développement. 2000. Thèse de doctorat/Droit ; dir. Balmond (Louis).

Localisation : Nice-BU Droit Sci.Eco.Gestion

Cette thèse aborde la problématique du cadre juridique du traitement et de la protection des investissements directs étrangers (IDE) à l'intérieur du Mercosur, bloc économique regroupant les pays du Cône Sud (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay). L'analyse du cadre juridique réglementant les IDE porte aussi bien sur les normes en vigueur dans le Mercosur à travers les deux principaux protocoles sur la promotion et la protection des investissements entre les pays membres et non-membres, que sur les différentes législations nationales afférentes à ces investissements. La réalisation de ces IDE implique également une étroite collaboration entre les secteurs public et privé, en profitant du développement des processus de privatisation et de concession du secteur public, ainsi que dans la fusion d'entreprises.

Droit / Marché commun / Investissement étranger / Mercosud / Secteur public / Secteur privé / Privatisation / Cône Sud / Amérique du Sud.

ROSEAU (Anael)

Harmonisation du développement et de l'enregistrement des médicaments en Amérique latine et en Asie du Sud-Est

Université Paris 11, Paris Sud, Orsay. 2000. Thèse d'exercice de pharmacie ; dir. Dupont (Charlotte).

Localisation : Chatenay M.-Paris 11-BU Pharma.

Résumé non communiqué.

Droit / Pharmacie / Médicament / Développement / Sociologie / Analyse comparative / Amérique latine / Asie du Sud-Est.

VARGAS GROFF (Paulo Vanderlei)

L'État fédéral et la démocratie au Brésil : l'application du principe de subsidiarité

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. 2000. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Moderne (Franck).

Localisation : Paris1-BU Pierre Mendès-France

Nous présentons dans cette thèse une nouvelle analyse du principe de subsidiarité en tant que principe lié à l'État fédéral et au régime démocratique brésilien. Dans une approche théorique, nous avons tenté de décrire les concepts qui sous-tendent cette thèse: le fédéralisme, la démocratie et le principe de subsidiarité. Notre analyse de la présence du principe de subsidiarité dans le constitutionnalisme brésilien couvre deux périodes politico-constitutionnelles. Dans la première période, allant de 1889 à 1988, nous analysons l'absence du principe de subsidiarité dans le constitutionnalisme brésilien, en soulignant que cette absence est liée à l'absence d'État fédéral et de démocratie. Pour la deuxième période (de l'élaboration de la Constitution de 1988 jusqu'à nos jours), nous décrivons la timide présence du principe de subsidiarité dans l'État brésilien, en observant que cette présence est liée au fait que la nouvelle Constitution a représenté un progrès concernant le fédéralisme et la démocratie au Brésil. Dans l'analyse de l'avenir du principe de subsidiarité dans l'État brésilien, nous proposons plusieurs approches à partir des études sur la subsidiarité, la démocratie et le fédéralisme, principes-clés d'un nouveau constitutionnalisme. Ces approches permettent de définir un nouveau pacte politique et de nouvelles institutions : le pacte est conclu par le peuple et par les États fédérés et il établit un nouveau partage des compétences ; les institutions sont les Régions autonomes, les trois pouvoirs fédéraux et le Mercosud.

Droit / Histoire / Institution / Politique / Démocratie / Gouvernement / Constitution / Mercosud / Siècle 19 / Siècle 20.

[Haut de page](#)

TELES da SILVA (Solange)

L'eau et l'air en droit français et brésilien

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. 2001. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Morand-Deville (Jacqueline).

Localisation : Limoges-BUFR Droit ; Paris-Cujas-BU Droit ; Paris1-BU Pierre Mendès-France

Publicat. <http://www.diffusiontheses.fr/37091-these-de-teles-da-silva-solange.html>

L'étude comparative des législations française et brésilienne sur l'eau et l'air permettra de dégager quelques pistes d'un modèle de protection de l'environnement applicable aux pays du Nord et du Sud. Analysant les sources et les fondements du droit de l'environnement dans les ordres juridiques international, communautaire et nationaux, on pourra observer l'existence d'une préoccupation croissante avec la protection de l'eau et de l'air et le développement de logiques transversales et de politiques interactives. Parmi les réponses communes apportées à une protection conjointe de l'eau et de l'air on mettra en relief, par exemple, l'insertion d'un droit à l'environnement sain dans le texte constitutionnel brésilien de 1988. Pour compléter, l'étude des sources et de fondements du droit on se penchera sur la diversité des systèmes de gestion. On s'apercevra que malgré les différences d'organisation politico-administrative de ces deux pays, la gestion d'éléments aussi mouvants que l'eau et l'air demande des réflexions sur les structures adaptées et un territoire pertinent ainsi que sur les instruments efficaces, susceptibles de gérer aussi bien l'eau que l'air.

Droit public / Droit comparé / Environnement / Protection / Ressources naturelles / Pollution / Eau / Analyse comparative / France.

WINOCUR (Mahieu Paula)

Les négociations du cycle d'Uruguay et l'Amérique latine : contribution à l'étude juridique des relations entre le régionalisme et le mondialisme.

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. 2001. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Audéoud (Olivier).

Localisation : Paris-Cujac-BU Droit ; Paris1-BU Pierre Mendès-France

L'organisation mondiale du commerce (OMC), suite du GATT, est à l'origine d'un nouveau système commercial mondial qui se veut orienter vers un libre commerce plus juste et équitable. L'adoption de ce système par tous les pays participants de cette institution, dont les pays de l'Amérique latine, permettrait de compter sur des règles et disciplines globales (mondialisme ou globalisation). En parallèle de ce processus, des groupes régionaux se sont développés d'une manière croissante afin de faire face à l'asymétrie qui caractérise l'économie mondiale et en renforçant les liens avec d'autres pays, comme c'est le cas des sous-régions latino-américaines et les États-Unis (régionalisme). L'Amérique latine va confirmer la tendance actuelle vers le mondialisme en appliquant la théorie de la Commission Économique pour l'Amérique Latine (CEPAL) de « régionalisme ouvert » qui concilie l'interdépendance des accords préférentiels dans la région (comme le Mercosur, la Communauté andine, le Marché commun de l'Amérique Centrale et la Communauté des Caraïbes) avec la libéralisation commerciale mondiale prônée par l'OMC.

Droit / Relations internationales / Mondialisation / Économie politique / Accords tarifaires / Accords douaniers / Accords commerciaux / Uruguay Round / OMC / CEPAL / Mercosud / États-Unis / Amérique latine.

[Haut de page](#)

MARTIN-CHENUT (Kathia)

Les politiques criminelles française et brésilienne applicables aux mineurs délinquants : l'interaction avec le droit international des droits de l'homme

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. 2002. Thèse de doctorat/Droit ; dir. Delmas-Marty (Mireille).

Localisation : Clermont FD-BCIU Droit/Sci.Econ. ; Paris-Cujas-BU Droit ; Paris1-BU Pierre Mendès-France ; Paris2-Bib. De droit comparé

L'étude vise à présenter l'évolution des politiques criminelles française et brésilienne applicables aux mineurs délinquants et son interaction avec le droit international des droits de l'homme. Tout d'abord, elle montre qu'un encadrement international des choix nationaux de politique criminelle peut être atteint. Elle décrit ainsi l'élaboration d'un modèle international d'intervention fondé sur les expériences du droit comparé. Ensuite, elle décrit l'évolution des législations française et brésilienne relatives aux mineurs délinquants et ses relations avec le droit comparé et le droit international des droits de l'homme, exposant en particulier l'attrait exercé par celui-ci lors des réformes législatives nationales des années 1980 et 1990. Enfin, elle confronte les législations nationales à leur application, soulignant les difficultés rencontrées, les mouvements de politique criminelle issus de cette mise en œuvre et les risques de rejet des orientations internationales.

Droit international / Droit comparé / Droits de l'Homme / Délinquance juvénile / Mineur / Criminalité / Relations internationales / Analyse comparative / France.

VENTURA de FREITAS LIMA (Deisy)

Les asymétries entre le Mercosur et l'Union européenne : les enjeux d'une association interrégionale

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. 2002. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Manin (Philippe).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris1-BU Pierre Mendès-France

Parmi les multiples asymétries entre l'Union européenne et le Mercosur, ce sont les disparités institutionnelles et relationnelles qui marquent l'histoire de leurs rapports. L'image d'un partenariat entre « projets frères » ne correspond pas à la réalité. Le Mercosur est un effet, lui aussi, un modèle *sui generis* d'intégration, dont la structure institutionnelle minimaliste et l'absence d'un ordre juridique

communautaire l'éloignent sensiblement du modèle européen. Lorsque ces blocs se retrouvent dans l'arène des relations internationales une nouvelle dissymétrie apparaît. Le Mercosur ne représente pour l'Union que l'opportunité d'un meilleur accès aux marchés des Amériques, tandis que pour le Mercosur, l'Europe représente le principal allié en faveur de sa consolidation institutionnelle et une alternative crédible à une dilution dans le projet d'ALCA promu par les États-Unis. Finalement, ces asymétries sont intimement liées : la faiblesse des institutions du Mercosur obscurcit le dialogue interrégional, et le libre-échange proposé par l'Union européenne ne peut constituer l'unique fondement d'une véritable association.

Droit public / Marché commun / Coopération / Relations internationales / Libre-échange / Pays en développement / ALCA / Mercosud / Amérique du Sud.

[Haut de page](#)

2003

AGUILAR VIEIRA (Iacyr de)

La convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises et son applicabilité au Brésil

Université Robert Schuman, Strasbourg 3. 2003. Thèse de doctorat/Droit international privé ; dir. Jauffret-Spinoso (Camille).

Localisation : Paris2-Bib. De droit comparé ; Strasbourg-BNUS ; Strasbourg-Bib. Faculté de droit

[Publicat. *L'applicabilité et l'impact de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises au Brésil*. Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2010, 472 p. Préface de Claude Witz.](#)

Cette thèse a deux objectifs : analyser sous quelles conditions et dans quelles hypothèses la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises est susceptible d'être appliquée au Brésil et vérifier dans quelle mesure elle est susceptible d'influencer l'élaboration du droit international de la vente au Brésil ou la réforme du droit interne brésilien. L'analyse des conditions et des critères d'application de la Convention de Vienne nous a permis d'affirmer que son application au Brésil est possible par le jeu des règles brésiliennes de droit international privé. L'analyse des convergences et des divergences entre le droit uniforme et le droit interne brésilien a permis de faire ressortir d'importantes lacunes sur la vente en droit interne et l'absence de normes appropriées à la réglementation de la vente internationale. Nous préconisons l'adhésion du Brésil à la Convention de Vienne ainsi que la réforme de la vente interne sur le modèle de celle Convention.

Droit international / Commerce international / Pays en développement / Intégration économique / Nations unies.

[Haut de page](#)

2004

BICHARA (Jahyr-Philippe)

La privatisation au Brésil : aspects juridiques et financiers

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. 2004. Thèse de doctorat/Droit international ; dir. Carreau (Dominique).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris1-BU Pierre Mendès-France

[Publicat. *Sous le même titre*. Paris, éd. L'Harmattan, collection Recherches et documents Amérique latine, novembre 2008, 252p.](#)

Face aux importants déficits publics et aux difficultés croissantes que connaissent de nombreux États à poursuivre le financement des infrastructures de leur système productif et en particulier celles qui concernent l'exécution de services publics, divers programmes de privatisation ont été mis en œuvre dans le monde dans un contexte économique marqué par la libéralisation des échanges. Au Brésil, l'adoption d'un programme de privatisation ne procède pas d'un mandat électoral libéral comme cela a pu être le cas dans les démocraties françaises et anglaises, mais plutôt de contraintes juridiques relevant de l'ordre international économique et de la Constitution fédérale de 1988 qui consacre un ordre économique national fondé sur les principes de l'économie de marché. Ainsi, deux ans après la promulgation de la Constitution fédérale de 1988, et alors que le gouvernement fédéral est en pleine renégociation de la dette extérieure, le Congrès national a adopté le Programme National de Désétatisation (PND) au travers de la loi n° 8.031 du 12 avril 1990. Cette loi est aujourd'hui abrogée par la loi fédérale n° 9.491/97 qui constitue le régime juridique actuel des opérations de privatisation au Brésil, bien qu'elle envisage toutes les modalités opérationnelles du désengagement de l'État des activités économiques. Véritable instrument de la réforme de l'État brésilien, le PND a donc pour principal objectif d'organiser le désengagement de l'État des activités économiques en transférant à l'initiative privée le contrôle actionnaire des entreprises d'État détentrices de l'essentiel des facteurs de production du pays. Dans cette perspective, l'accès des investissements étrangers aux opérations de privatisation a été facilité par un ordre juridique très favorable à leur admission ainsi qu'à l'application du traitement national. Au niveau fédéral, la procédure de privatisation est exécutée par la Banque Nationale de Développement Economique et Social (BNDES) sous le contrôle du Conseil National de Désétatisation (CND) lui-même soumis à l'autorité du président de la République. Afin de réaliser le transfert de propriété des entreprises détenues directement ou indirectement par l'Union au secteur privé, la procédure de privatisation brésilienne emprunte, pour beaucoup, aux règles du droit des sociétés et du droit boursier et, en particulier, à la technique dite de l'offre publique de ventes (OPV). Cette OPV est réalisée sous la forme d'une vente aux enchères en bourse de valeurs afin de vendre au plus offrant le contrôle actionnaire de l'entreprise en cours de privatisation, tandis que, parallèlement, une OPV à prix fixe peut-être mise en œuvre pour assurer la distribution d'une fraction du capital au public et aux salariés selon des conditions financières plus avantageuses. Enfin, parce que la mise en œuvre du processus de privatisation brésilien met en jeu l'aliénation du patrimoine public et afin de garantir la légalité et la transparence des transactions, diverses instances sont intervenues pour exercer un contrôle externe sur les procédures de privatisation. Ce contrôle externe est essentiellement exercé à deux niveaux, à savoir, celui exercé par le Tribunal des Comptes de l'Union et celui exercé par le pouvoir judiciaire.

Droit international / Privatisation / Entreprise / Secteur public / Secteur privé / État / Libéralisme / Relations internationales / Développement économique / Investissement étranger / BNDES / Tribunal des Comptes de l'Union.

HALFELD FURTADO de MENDONCA SCHMIDT (Martha)

Pertinence et devenir du principe protecteur en droit du travail

Université Panthéon-Assas, Paris 2. 2004. Thèse de doctorat/Droit ; dir. Javillier (Jean-Claude).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Depuis leur apparition, le droit du travail et le principe protecteur du salarié ont subi des changements importants, liés soit à la sophistication du système de production, soit à l'augmentation de la concurrence. Le capitalisme s'est imposé comme modèle et une nouvelle pensée domine donc le droit du travail. Désormais, on prône l'éloignement de l'État pour accorder aux parties une liberté renouvelée de créer les règles applicables au contrat de travail. Toutefois, il existe une disparité entre les forces négociatrices du droit applicable au rapport salarié-employeur, surtout face au chômage et à la crise économique. Le résultat ne peut être autre que la survenance d'une crise épistémologique du droit du travail. La solution à cette crise passe sans doute par l'évolution continue du droit, mais surtout par l'adoption d'un nouveau concept de travail protégé et une nouvelle approche du champ d'application du droit du travail, avec l'établissement de règles minimales pour chacune des nouvelles formes de travail. Bien entendu, cela n'empêche pas d'admettre le rôle complémentaire de la négociation collective, pourvu que certaines conditions soient respectées, ce qui met d'ailleurs en relief l'importance de l'articulation des sources du droit du travail et des mécanismes d'engrenage à long terme. Cependant, une remise en question des propres priorités des parties intéressées est surtout nécessaire, en vue de renforcer une philosophie fondée sur les valeurs humaines communes du travail décent, de la santé, de la liberté réelle.

Droit du travail / Travailleur / Syndicat / Précarité / Travail.

[Haut de page](#)

2005

CASTRO (José Nilo de)

La contribution du droit brésilien à l'étude du pouvoir régional

Université Panthéon-Assas, Paris 2. 2005. Thèse de doctorat/Droit public et administratif ; dir. Corail (Jean-Louis de).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Publicat. [Sous le même titre, Belo Horizonte, ed. Del Rey, 2005, 556p.](#)

Des réflexions sur les phénomènes de centralisation, de décentralisation et de fédération suscitent l'existence du pouvoir régional dans le droit brésilien. À l'intérieur de ce cadre, se trouve la région, communauté de services sous ses formes administratives variées. Parce que les unités régionales réalisent des activités publiques, un pouvoir se dresse au-dessus d'elles que j'appellerai régional. Le régionalisme brésilien est encore fondé sur les principes de subsidiarité, de solidarité, de coordination et de coopération. La gouvernance régionale soutient la gouvernance des métropoles. Le pouvoir régional réveille un nouveau fédéralisme. La dispersion du pouvoir étatique se vérifie entre les états membres, les communes et maintenant les régions, le pouvoir régional étant un pouvoir acquis dans le droit brésilien.

Droit public / Pouvoir politique / Administration / Décentralisation / Région.

CYMBALISTA (Tatiana)

Poursuites et alternatives aux poursuites en droit pénal comparé (droit français, droit brésilien)

Université Panthéon-Assas, Paris 2. 2005. Thèse de doctorat/Droit privé ; dir. Cartier (Marie-Élisabeth).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris2-Bib. de droit comparé

La comparaison des alternatives au procès pénal en France et au Brésil part de choix fondamentalement opposés. Alors que le Brésil adopte le système accusatoire et le principe de la légalité des poursuites, la France a conservé l'instruction inquisitoire et le principe de l'opportunité. Malgré cette apparente opposition, des similitudes existent, en raison d'un modèle commun : le procès pénal classique. À cause de son caractère essentiellement étatique et politique, l'abandon de ce procès au profit des alternatives pose problème. En dehors de l'écart entre le procès pénal classique et les alternatives, des différences entre les premières alternatives et une nouvelle vague d'alternatives survenue à partir du XX^e siècle subsistent. Alors que les premières alternatives présentent une relative continuité avec le procès pénal classique, la nouvelle vague s'inspire d'un nouveau modèle de justice pénale et affiche une volonté de rendre la justice plus humaine et mieux adaptée. L'analyse chronologique permet de constater que les différences entre les pays légalistes (v.g. le Brésil) et ceux qui adoptent l'opportunité des poursuites (v. g. la France) s'adoucissent, par l'introduction de nouvelles alternatives chez les premiers et par l'encadrement progressif de ces mécanismes chez les derniers. Les différences entre le procès pénal classique et les alternatives s'amenuisent également. Alors qu'en théorie la nouvelle vague des alternatives marque une volonté de rupture idéologique, dans la pratique, elle emprunte davantage les caractéristiques du procès pénal classique. Le procès pénal se trouve aussi façonné par les alternatives : il devient plus structuré, complexe et pluriel.

Droit privé / Droit pénal / Droit comparé / Justice / Analyse comparative / France.

FILOCHE (Geoffroy)

Ethnodéveloppement, développement durable et droit en Amazonie

Université de Nantes. Faculté de Droit et des Sciences Politiques. 2005. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Beurrier (Jean-Pierre).

Localisation : Nantes-BU Droit ; Pointe à Pitre-BU ; Sceaux-C. juridique Paris11

Publicat. [Sous le même titre, Bruxelles, éd. Bruylant, 2007, IX- 649p.](#)

L'ethnodéveloppement, objectif censé permettre le développement adapté et maîtrisé des peuples autochtones, est intrinsèquement ambivalent. D'une part, les autochtones veulent préserver et perpétuer leurs spécificités. D'autre part, ils veulent s'adapter au monde moderne, qui de toute façon les rattrape, afin de se donner les moyens de cette perpétuation. Si le droit de l'ethnodéveloppement se situe

au carrefour du droit des peuples et du droit du développement durable, ces deux branches du droit, hétérogènes en soi, peuvent quelquefois être radicalement incompatibles entre elles ; la marge de manœuvre des autochtones dans la définition et la mise en œuvre de leur développement propre dans le cadre du développement durable n'en est que moins facilement appréhensible. L'objet de cet ouvrage est donc de s'interroger sur la teneur réelle des droits reconnus au profit des peuples autochtones amazoniens, notamment en ce qui concerne leurs terres et ressources naturelles, leur autonomie et participation dans les processus décisionnels, l'utilisation de leurs pratiques et connaissances environnementales, mais aussi la mise en œuvre de leurs conceptions juridiques propres.

Droit public / Ethnologie / Droits de l'Homme / Développement durable / Indien / Propriété foncière / Amazonie.

SARAVIA (Enrique Jerónimo)

L'entreprise publique comme instrument des politiques publiques : le cas de la Banque Nationale de développement économique et social du Brésil

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. 2005. Thèse de doctorat/Droit ; dir. Timsit (Gérard).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris1-BU Pierre Mendès-France

La Banque Nationale de développement économique et social (BNDES) a été, depuis sa création en 1952, l'agent principal des changements de l'économie brésilienne, comme organe d'exécution de la politique économique. Elle a constitué la principale source de financement à long terme pour l'investissement public et privé dans le cadre des infrastructures de base, des produits industriels de base et des biens d'équipement. La thèse analyse aussi le rôle joué par l'État brésilien dans les politiques de développement, industriel et de la privatisation et le rôle qui a incombé à la BNDES en tant qu'agent du gouvernement chargé de la mise en œuvre de ces politiques. Comme entreprise publique, la BNDES a agi en harmonie avec les objectifs du gouvernement mais elle n'a pas été l'instrument passif de ses intérêts. La BNDES a réussi à obtenir l'autonomie politique financière et de gestion pour l'accomplissement de sa mission.

Droit / Économie du développement / Politique industrielle / Administration publique / BNDES / Gouvernement / État / Privatisation / Siècle 20.

SCOLA (Franck)

Couverture santé des Français expatriés : enquête auprès d'un échantillon de la communauté française résidente à Rio de Janeiro

Université de la Méditerranée, Aix-Marseille 2. 2005. Thèse d'exercice/Médecine, Médecine générale ; dir. Dutour (Olivier).

Localisation : Aix-Marseille2-BU Méd/Odeontol. ; Paris-BIUM

Résumé non communiqué.

Droit / Santé / Assurance maladie / Expatrié / Peuple / Français / Rio de Janeiro.

SUSANI (Nadine)

Le système de règlement des différends du Mercosur

Université Paris Nanterre, Paris 10. 2005. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Pellet (Alain).

Localisation : Nanterre-BU Paris10 ; Paris1-BEDJS

Plublicat. Le système de règlement des différends du Mercosur. Un système de droit international pour une organisation d'intégration. Paris, Éd. L'Harmattan, Recherches et documents Amérique latine, 2008, 324p. Préface de Alain Pellet.

Le Mercosur est une organisation d'intégration économique d'un type particulier puisque sa structure institutionnelle n'est pas communautaire et cette particularité se reflète dans le système de règlement des différends. Les mécanismes de résolution des litiges en place ont été adaptés pour répondre aux exigences de l'intégration mais ont toujours conservé un ancrage important dans le droit international le plus classique. Ils n'utilisent que des instruments de type coopératif. Cette recherche se propose d'examiner comment l'objectif d'intégration économique a influencé la conception des procédures de règlement des différends mais également ce que les mécanismes effectivement utilisés par les États membres du Mercosur ont apporté à l'intégration économique. En ce sens, les États ont tenté de résoudre leurs différends par le biais du mécanisme de consultation, procédé bien connu du droit international économique, lequel s'est révélé essentiel pour établir des relations de confiance entre les États. Enfin, le recours aux tribunaux arbitraux *ad hoc* du Mercosur a permis de renforcer la sécurité juridique et d'esquisser certains principes importants pour le progrès de l'intégration économique.

Droit public / Droit international / Économie / Intégration économique / Marché commun du Sud / Conflit / Mercosud / Amérique du Sud.

[Haut de page](#)

2006

ALBORNOZ (Maria Mercedes)

La loi applicable aux contrats internationaux dans le pays du Mercosur

Université Panthéon-Assas, Paris 2. 2006. Thèse de doctorat/Droit privé ; dir. Foyer (Jacqueline).

Localisation : Paris-Cujac-BU Droit

L'inexistence, dans les pays du Mercosur, d'un instrument normatif commun à l'ensemble des États Membres qui établisse des règles pour déterminer la loi applicable aux contrats internationaux est à l'origine de nombreuses incertitudes pour les contractants. L'analyse des traités internationaux auxquels certains de ces pays ont adhérents et des règles de Droit international privé de sources internes, nous permettent de dégager quelques lignes directrices qui devraient être suivies par une réglementation moderne en la matière, tout en respectant les principes d'autonomie de la volonté et de proximité en faveur desquels nous pouvons discerner une évolution dans la région.

Droit privé / Droit international / Réglementation / Marché commun / Mercosud / Amérique latine.

DINECHIN (Philippe de)

La réinterprétation en droit interne des conventions internationales sur les droits de l'homme : le cas de l'intégration de la convention des droits de l'enfant dans les droits nationaux en Amérique latine

Université Sorbonne Nouvelle, Paris 3. Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine, Paris. 2006. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Blanquer (Jean-Michel).

Localisation : Paris3-BU

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) a été adoptée par les Nations unies le 20 novembre 1989. Elle a provoqué en Amérique latine un bouleversement du droit en la matière. Intégrée dans les législations internes, la CIDE, en dix années, est devenue le point de référence du droit de l'enfance dans le continent. Un groupe de juristes latino-américains l'a réinterprétée en faisant du texte international un levier pour la consolidation de la démocratie. La doctrine de la protection intégrale élaborée par ces experts, développe les nouveaux principes du Droit de l'Enfance fondés sur l'intérêt supérieur de l'enfant. Leur travail a été consacré par la Cour interaméricaine des Droits de l'Homme, par le Comité des Droits de l'Enfant des Nations unies (CDE) et par la plupart des législations nationales. Fondée sur le concept d'un droit utopique, la proposition théorique des doctrinaires latino-américains ne résout pas la question de l'effectivité de la CIDE dans des pays où la condition des enfants est souvent dramatique. Le décalage entre l'abondance de droits subjectifs et la situation réelle des enfants montre les limites d'un droit qui n'en finit pas de se déployer. Élément nouveau d'un pluralisme juridique désordonné, la réinterprétation de la CIDE en Amérique latine témoigne de la démocratisation du continent et de la métamorphose de l'État de droit.

http://tel.archives-ouvertes.fr/index.php?halsid=hmek1r7164m806gporbqsl96&view_this_doc=tel-00089974&version=1

Droit public / Droit interne / Droit national / Droits de l'Homme / CIDE / Enfant / Statut juridique / Législation / Nations unies / Amérique latine.

DU CHASTEL de la HOWARDERIE (Antoine)

Les class actions et la procédure civile française

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. 2006. Thèse de doctorat/Droit ; dir. Stoffel-Munck (Philippe).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris1-BU Pierre Mendès-France

À l'heure où les États-Unis renforcent leur législation sur les « class actions », l'on réfléchit en France à l'introduction d'une procédure nouvelle d'action de groupe, destinée à renforcer les droits des consommateurs. Il convient alors de s'interroger sur la capacité de notre procédure civile à répondre à l'immixtion du collectif dans la sphère juridique. Il est avant tout nécessaire, afin de bien mesurer les enjeux et les implications du mécanisme des class actions ou d'en relativiser les excès, de comprendre cette procédure. Il est dès lors indispensable d'étudier la notion, le régime et la pratique de ces actions outre Atlantique puisque c'est aux États-Unis que le système, issu de la common law anglaise s'est véritablement développé. Il sera ensuite démontré que notre droit possède de prime abord un certain nombre d'actions et d'instruments destinés à protéger l'intérêt collectif ou les intérêts individuels des justiciables. Leurs lacunes amènent néanmoins à se demander si l'introduction des class actions pourrait être opérée et si les obstacles avancés à une telle introduction sont insurmontables. Il sera enfin rappelé au vu de l'expérience de deux pays de tradition juridique romano-germanique, le Brésil et le Québec, qu'une incorporation encadrée de l'action de groupe reste possible. Des propositions seront donc formulées pour tenter de déterminer quel cadre donner à une telle action.

Droit / Avocat / Action collective / Chose jugée.

FERRIERA MACEDO d'ISEP (Clarissa)

L'eau juridiquement durable [Água Juridicamente Sustentável]

Université de Limoges. Faculté de Droit et des Sciences Économiques/Pontificia Universidade Católica de São Paulo. 2006. Thèse de doctorat/Droit (cotutelle) ; dirs Prieur (Michel) et Nery Junior (Nelson).

Localisation : Limoges-BU Droit

L'eau est un élément doté de fonctions multiples, de différentes manifestations et de titres pluriels, qui, s'additionnant à son état de pénurie, en font une ressource faible, ce qui lui donne une valeur économique. L'imminence de conflits hydriques face à cette pénurie a fait surgir le droit universel à l'eau, patrimoine commun de l'humanité. Cela reflète son caractère unitaire, que l'on constate dans le cycle hydrologique. La pollution hydrique nous amène à l'application du principe du pollueur-payeur, manifestation négative de la valeur économique de l'eau. Les principes de l'usager-payeur et du développement durable, à leur tour, déterminent la gestion de l'environnement de manière durable, équilibrée, participative et intégrée, selon leurs prémisses, leurs valeurs et leurs instruments. La valeur économique est un fondement de la politique des eaux « en France et au Brésil », et se crée par la tarification de l'eau. La relation hydrique, juridique et économique de cette tarification présente plusieurs particularités, qui doivent être mieux appréciées par le droit. L'application de la tarification requiert l'obéissance au droit fondamental à l'eau et aux principes de gestion des eaux dans la formation du prix. La méthodologie économique est au service de la composition du prix. Il ne faut pas oublier la coopération éthique et solidaire des usagers de l'eau, ainsi que l'application du principe de la subsidiarité. Le Pouvoir Public, enfin, fiscalise et punit la désobéissance, assurant la légalité de l'application juridique de la tarification de l'eau.

Droit / Eau / Politique publique / Aspect économique / Pollution / Responsabilités / Environnement / Développement durable.

OTTO (Samira)

Une union monétaire du Mercosur : observations prospectives à partir du modèle européen

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. 2006. Thèse de doctorat/Droit ; dir. Chaput (Yves).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris1-BU Pierre Mendès-France

Le thème de l'Union monétaire ne peut rester hors du débat quand on parle sur l'approfondissement du Mercosur. Le modèle de l'union monétaire européenne ne peut pas être transposable en Amérique latine, il offre des leçons importantes comme celle d'une

institutionnalisation née d'une vision d'ensemble et de l'adoption d'une géométrie variable. Les aspects organiques de cette intégration sont analysés dans ces perspectives économiques et juridiques.

Droit / Économie / Marché commun du Sud / Banque centrale / Union monétaire / Mercosud / Amérique latine.

PEÑA GUZMÁN (Mireya Maritza)

Les autochtones en droit international contemporain : un nouveau paradigme pour les Amériques

Université Sorbonne Nouvelle, Paris 3. Institut des Hautes Études de l'Amérique latine, Paris. 2006.

Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Blanquer (Jean-Michel).

Localisation : Paris3-BU

Le droit contemporain se caractérise par la reconnaissance des autochtones en tant que sujets de Droit nouveaux et spéciaux bien que leur statut juridique international n'est pas encore tranché. Sur le plan international, cette tendance se reflète dans l'intérêt croissant des organisations internationales envers la protection des autochtones, notamment dans le cadre des Nations Unies. Au niveau continental, le cas des Amériques est un exemple édifiant. L'OEA fait face à d'importants défis concernant l'adoption des nouvelles politiques publiques incluant des instruments juridiques visant la protection de ces collectivités humaines. Les développements jurisprudentiels dans le cadre du système interaméricain illustrent l'émergence d'un paradigme de protection des autochtones en tant que sujets collectifs de Droit. Au niveau des droits internes, les constitutions latino-américaines donnent un modèle de reconnaissance et protection des autochtones et les développements législatifs et jurisprudentiels d'un groupe de pays à l'avant-garde nous invitent à réfléchir sur l'émergence de normes coutumières à caractère régional concernant les autochtones des Amériques.

Droit public / Statut juridique / Politique publique / Paradigme / Autochtone / Norme coutumière / Organisation internationale / Constitutions latino-américaines / OEA (Organisation des États Américains).

PERINI (Eliana Conceição)

La citoyenneté locale comme produit d'une démocratie participative : institutionnalisation et démocratisation de la gestion décentralisée de l'administration locale (le statut de la ville au Brésil)

Université Paris Nanterre, Paris 10. 2006. Thèse de doctorat/Droit ; dir. Arnaud (André-Jean).

Localisation : Nanterre-BU Paris10

La thématique de la citoyenneté locale postule une réflexion de fond sur l'avenir de la démocratie et nous demande une clarification conceptuelle. Au vu de l'expérience démocratique, grâce aux concepts qui permettent de donner une signification théorique cohérente à la notion générique de pouvoir du peuple, la citoyenneté locale s'érige en concept ayant pour source la pratique d'une démocratie participative locale : l'expérience du budget participatif de Porto Alegre est à la base du Statut de la ville, loi n° 10257/2001 au Brésil, c'est-à-dire que le budget participatif est devenu loi fédérale et la citoyenneté locale a été institutionnalisée. En analysant sur le terrain l'accomplissement de cette loi, nous avons constaté l'existence d'une démocratie participative en marche depuis des années. Ce phénomène a engendré, à long terme, une citoyenneté différente de la citoyenneté traditionnelle : nous mettons en évidence la conception de la citoyenneté locale.

Droit / Démocratie / Budget participatif / Citoyenneté / Porto Alegre.

[Haut de page](#)

2007

MARQUES de CARVALHO (Vinicius)

L'État et le secteur privé dans la gestion des services de l'eau au Brésil : une analyse juridique à partir de l'exemple français [Estado e setor privado na gestão dos serviços de saneamento básico no Brasil: uma análise jurídica a partir do exemplo francês]

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne/Universidade de São Paulo. Faculdade de direito. 2007. Thèse de doctorat/Droit (cotutelle) ; dirs Marcou (Gérard) et Salomão Filho (Calixto).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris1-BU Pierre Mendès-France

Ce travail analyse le rôle du secteur privé dans la gestion des services publics liés à des politiques publiques redistributives. Plus spécifiquement, cette étude discute des implications de la participation du secteur privé dans la gestion des services d'eau et d'assainissement au Brésil. En partant d'une conception de service public soumise à des présupposés d'universalisation et d'égalité, ainsi que des caractéristiques des services de l'eau, les limites à la participation privée sont abordées sous diverses perspectives. La première consiste à faire contraster les aspects économique-industriels du secteur d'avec les instruments de régulation concurrentielle qui se sont renforcés de par la réforme régulatoire au cours des années 1990. La seconde, appuyée sur l'exemple français, identifie les problèmes de coordination issus de la relation contractuelle qui s'établit entre les pouvoirs publics et les agents privés prestataires des services. Une fois constatées les insuffisances de la régulation concurrentielle et contractuelle, la troisième perspective traite de l'étude du contrat de concession en tant que principal instrument de réalisation de la prestation privée des services publics, en évaluant ses limites en tant qu'instrument d'intervention institutionnelle. Finalement, l'analyse rejaillit sur les éléments structurants de cette dimension institutionnelle, afin de comprendre la manière dont elle interagit dans la délimitation du rôle que le secteur privé.

Droit / Service des eaux / Eau usée / Épuration / Privatisation / Politique publique / État / Délégation de service public / Analyse juridique / Analyse comparative / France.

SANTIAGO JUNIOR (Fernando Antonio)

La régulation du secteur électrique en France et au Brésil

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. 2007. Thèse de doctorat/Droit ; dir. Timsit (Gérard).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris1-BU Pierre Mendès-France

Publicat. [http://www.diffusiontheses.fr/55952-these-de-santiago-junior-fernando-](http://www.diffusiontheses.fr/55952-these-de-santiago-junior-fernando)

Après la vague de libéralisation qui a frappé le monde dernièrement, plusieurs pays ont entamé des réformes afin d'adapter leurs services publics à cette nouvelle donne. Dans ce cadre, des pays distincts, comme la France et le Brésil, ont ouvert leurs services publics à la concurrence et élaboré un cadre juridique nouveau pour régir le fonctionnement de ces derniers. Or, les nouveaux cadres juridiques qui ont été instaurés en France et au Brésil ont bouleversé la façon dont le secteur électrique était structuré dans ces deux pays. Si jadis ledit secteur était agencé comme un ensemble verticalement intégré, il est aujourd'hui fragmenté. Il se compose dorénavant de plusieurs activités comme la production, le transport, la distribution et le commerce d'électricité ; chacune régie par des règles qui leur sont propres. Le marché électrique est désormais surveillé par de nouvelles autorités publiques distinctes de celles de naguère, s'affirmant comme indépendantes du pouvoir exécutif et des opérateurs de marché. C'est pourquoi la présente étude s'intéresse, dans un premier temps, aux aspects juridiques du fonctionnement du secteur électrique français et brésilien, pour s'attacher, dans un second temps, à l'analyse des autorités de régulation de ces deux marchés nationaux : la Commission de régulation de l'énergie - CRE —et l'Agência Nacional de Energia Elétrica— ANEEL. Cette analyse doit tendre à éclairer le sens que revêt le mot « régulation », dans son acception juridique, lorsqu'il est appliqué au secteur électrique français et brésilien.

Droit / Aspect juridique / Électricité (service) / Régulation (théorie de la) / Concurrence monopolistique / Réseau électrique / Énergie / CRE / ANEEL / France.

TIETZMANN e SILVA (José Antônio)

Vers un droit pour les établissements humains durables

Université de Limoges, Faculté de Droit et des Sciences Économiques. 2007. Thèse de doctorat/Droit ; dir. Drobenko (Bernard).

Localisation : Limoges-BU Droit

Ce travail de recherche vise à proposer un cadre juridique capable d'affirmer le concept d'établissement humain durable (cf. notion onusienne), en comparant les normes juridiques brésiliennes et françaises d'urbanisme, d'environnement et d'aménagement du territoire.

<http://www.unilim.fr/theses/2007/droit/2007limo1009/notice.htm>

Droit / Développement durable / Urbanisme / Environnement / Aménagement du territoire / Politique publique / Analyse comparative / France.

[Haut de page](#)

2008

EINLOFT FINLKER (Isabel)

La relation entre le droit international et le statut du cinéma : étude comparée entre le Brésil, la France et l'Inde

Université Toulouse 1 Capitole. 2008. Thèse de doctorat/Droit ; dir. Regourd (Serge).

Localisation : Toulouse1-BU Arsenal

Publicat. <http://www.diffusiontheses.fr/58868-these-de-einloft-finlker-isabel.html>

Des politiques cinématographiques nationales fragmentées. Le Brésil : une cinématographie émergente. La France : la Patrie du cinéma. L'Inde : le plus grand producteur au monde. Tous les trois partagent la chute de fréquentation, l'explosion de budgets, la difficulté de financement et l'intrusion du cinéma américain. Les festivals, les fonds d'aide, les délocalisations sont des solutions palliatives qui ne font que déplacer le problème. Comment résoudre le paradoxe de la nécessité de préservation de la culture locale face à la mondialisation ? Le propose un édifice législatif lourd et complexe. L'essor des nouvelles technologies a bouleversé la logique du marché cinématographique en créant un vide juridique qui demande une nouvelle organisation qui prenne en compte la réalité transnationale. Le système juridique peut apporter une solution en proposant une harmonisation de la législation cinématographique afin que les échanges se fassent plus simplement. En renforçant l'arsenal juridique international, les Etats sont davantage en mesure de défendre leurs spécificités locales. L'harmonisation des marchés communs et les traités de coproduction cinématographique sont un début de réponse. Toutefois ils se heurtent souvent aux politiques supranationales de l'Organisation Mondiale du Commerce et de l'Unesco. Il est nécessaire une rupture du droit interne afin de déréglementer le secteur en faveur d'une internationalisation que fortifiera les cinématographies locales. Ceci peut se faire à travers l'harmonisation des règles nationales ou de l'hybridation de systèmes juridiques. Ainsi, la coopération cinématographique nationale se trouve renforcée.

Droit international / Cinéma / Statut juridique / Culture (préservation) / Mondialisation / Analyse comparative / France / Inde

GRAEFF-CHAGAS-PINTO (Bibiana)

La gestion des services publics de distribution et d'assainissement de l'eau : étude comparée en droit français et brésilien

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. 2008. Thèse de doctorat/Droit public ; codirs Morand-Devillier (Jacqueline) et Marques Lima (Claudia).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris1-BU Pierre Mendès-France

La France et le Brésil ont récemment approuvé de nouvelles lois concernant les services publics de distribution et d'assainissement de l'eau. L'organisation de ces services observe certaines orientations communes (le droit brésilien s'inspirant par ailleurs du modèle français

de gestion par bassin hydrographique). L'élargissement des missions en matière d'assainissement non collectif en France ne trouve cependant pas d'équivalent au Brésil, où les déficits d'équipements d'assainissement collectif demeurent très importants. La loi brésilienne consacre ainsi un principe d'« universalisation » progressive, tandis qu'un droit pour chaque personne physique d'accéder à l'eau potable pour son alimentation et son hygiène, dans des « conditions économiquement acceptables par tous » est introduit en France. Le cadre des acteurs concernés présente d'importantes différences, les principaux prestataires français demeurant les entreprises privées, tandis que la population brésilienne est majoritairement desservie par des sociétés d'économie mixte (habilitées sans mise en concurrence). D'autres particularismes brésiliens demeurent tels que les agences de régulation locales ou régionales ainsi que la controverse relative à l'entité fédérée compétente dans le cadre de certains regroupements intercommunaux (compétence municipale ou de l'État fédéré concerné). Dans les deux pays, le renforcement de la contractualisation, l'optimisation du financement ainsi que de la planification appelant à la participation croissante des usagers, apparaissent telle l'ébauche d'une nouvelle gouvernance.

Droit public / Service des eaux / Eau usée / Épuration / Analyse comparative / France.

MARLIN (Boris)

L'indigenato des Indiens brésiliens sur les terres qu'ils occupent

Université des Antilles et de la Guyane. 2008. Thèse de doctorat/Droit ; dir. Jos (Emmanuel).

Localisation : Cayenne-BU

Résumé non communiqué.

Droit / État / Responsabilités / Droit coutumier international / Histoire / Indien / Amérique.

PIGNATTA (Francisco Augusto)

La phase précontractuelle sous l'empire de la Convention de Vienne sur la vente internationale et des droits français et brésilien

Université Robert Schuman, Strasbourg 3/Universidade Federal do Rio Grande do Sul. 2008. Thèse de doctorat/Droit international privé (cotutelle) ; dirs Witz (Claude) et Jacob de Fradera (Vera Maria).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Strasbourg-BNUS ; Strasbourg-Bib. Faculté de droit

Cette thèse a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la responsabilité précontractuelle, issue d'une révocation d'offre ou d'une rupture de pourparlers, est susceptible d'être appliquée dans le cadre de la Convention des Nations unies sur la vente internationale de marchandises. Dans les cas où la relation précontractuelle est régie par les règles de droit international privé, une analyse comparée des solutions données par les droits français et brésilien nous montre les similitudes et les différences de ces droits nés de la « famille romano-germanique ».

Droit privé / Droit international / Vente / Nations unies (convention des) / Contrat / Révocation / Confiance légitime / Analyse comparative / France.

OLIVEIRA da SILVA (Maria Beatriz)

Développement (durable) dans le Brésil du gouvernement Lula : approche juridico-environnementale

Université de Limoges. 2008. Thèse de doctorat/Économie ; dir. Prieur (Michel).

Localisation : CRBC ; Limoges-BU Droit

Publcat. [Desenvolvimento sustentável no Brasil de Lula : uma abordagem jurídico-ambiental](#). Universidade de Santa Cruz do Sul-EDUNISC, São Paulo, ed. Anita Garibaldi, 2009, 292p.

Par un « dialogue de disciplines », on mène, dans un premier temps, une « recherche de sens » où seront privilégiés les sens et portées du développement et du développement durable dans le champ juridique, en particulier dans la Constitution brésilienne de 1988. Dans un second temps, on traite de la mise en œuvre du développement durable en accordant le premier plan aux rôles de l'État et de la société civile pour, ensuite, évaluer les « écarts et rapprochements » entre le programme du gouvernement et le principe du développement durable, au cours du premier mandat du gouvernement Lula. Finalement, on discutera de l'importance d'un Projet National de Développement Durable, balisé par la Constitution et par le Droit de l'Environnement, comme moyen d'atteindre un véritable développement.

Droit / Environnement / Économie du développement / Développement durable / Principe juridique / Droit au développement / Projet National de Développement Durable.

ROBINE (Amélie)

Transfert et acquisition de la technologie dans les pays émergents : l'exemple brésilien de l'accès aux médicaments contre le sida

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. 2008. Thèse de doctorat/Droit ; dir. Hermitte (Marie-Angèle).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris1-BU Pierre Mendès-France

La santé est un système complexe impliquant des connaissances scientifiques, des connaissances techniques pour divers objets indispensables dont les médicaments, des réseaux territorialisés de soins et de distribution des produits, et l'observance des malades. Ici, seule est traitée la question de la disponibilité des médicaments, mais elle est envisagée sous deux aspects, la disponibilité immédiate des produits à un prix possible et la constitution d'industries pharmaceutiques permettant d'améliorer la concurrence. Or, ce deuxième projet se heurtait à la généralisation de la brevetabilité des produits pharmaceutiques dans un monde hétérogène : les médicaments innovants brevetés par les firmes multinationales des pays industrialisés sont trop chers pour les utilisateurs ou pour les systèmes d'assurance de santé des pays pauvres. Des stratégies classiques de charité internationale étaient alors mises en œuvre pour tenter de remédier à cette problématique. D'autre part, le droit international économique contemporain envisage une nouvelle stratégie le développement d'un

système pharmaceutique multipolaire. En parallèle, de nouvelles modalités d'acquisition de la technologie pharmaceutique apparaissent : les pays exclus du transfert de technologie traditionnel adoptent d'autres stratégies.

Droit / Brevet d'invention / Transfert de technologie / Médicament / Nouveaux pays industrialisés / Sida.

[Haut de page](#)

2009

TUPIASSU-MERLIN (Lise)

Recherche sur le droit à l'environnement : contribution de la fiscalité à sa réalisation - le cas brésilien

Université Toulouse 1 Capitole. 2009. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Théron (Jean-Pierre).

Localisation : Toulouse1-BU Arsenal

L'objectif de ce travail est de démontrer que l'inscription du droit à l'environnement dans l'ordre juridique n'est pas anodine. Dans une première partie nous décrivons le chemin parcouru par le droit à l'environnement, depuis son affirmation en tant que droit de l'homme jusqu'aux instruments théoriques et pratiques servant à son effectivité, dans lesquels s'insérera la fiscalité. À l'aide des théories normatives et politiques, se dévoilent les caractéristiques du droit à l'environnement en tant que principe juridique, droit fondamental de troisième génération. La consécration de ce droit implique non seulement le devoir de protection de la nature, mais l'obligation imposée aux pouvoirs publics de fournir des conditions environnementales dignes à tous les individus par les politiques sociales. Dans ce cadre, la fiscalité gagne une place particulière dans la mesure où elle sert obligatoirement la mise en œuvre des droits fondamentaux. Elle contribue à la réalisation des politiques publiques socio-environnementales. La deuxième partie du travail est consacrée à l'utilisation pratique de l'instrument fiscal visant à améliorer la qualité de vie des individus. La thèse analyse l'exemple des réformes fiscales vertes et le double dividende qu'elles engendrent. Enfin, l'étude s'achève sur l'analyse de la fiscalité environnementale brésilienne et notamment au travers de l'expérience clef de l'ICMS Écologique. Cet instrument fiscal brésilien de redistribution de valeurs est adopté dans plusieurs États et rend possible la construction d'un nouveau modèle de développement durable.

Droit public / Environnement / Protection / Politique sociale / Politique publique / Réforme fiscale / ICMS écologique / Développement durable.

[Haut de page](#)

2010

AMARAL (Pedro)

Le contrat de franchise au Brésil

Université Montpellier 1. 2010. Thèse de doctorat/Droit privé et Sciences criminelles ; dir. Ferrier (Didier).

Localisation : Montpellier-BU Droit

Le Brésil, comme tous les pays en voie de développement, est très sensible à l'investissement étranger, qui stimule son industrie et son commerce, intérieur et extérieur. En même temps, la sécurité juridique est donc une clé dans le processus d'affirmation du commerce international brésilien, notamment aux yeux de l'UE et la France, et garantit un développement continu et durable du pays. Dans ce contexte, déjà en 2001, plusieurs aspects politiques et juridiques ont été cités par la Banque Mondiale et le Gouvernement Français comme étant une barrière à l'investissement : la bureaucratie, le coût de la main d'œuvre, la fiscalité, le transfert de technologie, le respect aux contrats et les accords internationaux. La présente étude vise à contribuer au développement de la relation entre le Brésil et les investisseurs franco-européens, en apportant à ceux-ci une meilleure compréhension du système juridique brésilien, à travers l'analyse comparée du contrat de franchise, lequel exige une étude plus approfondie grâce à sa complexité, plus particulièrement en matière de droit des obligations, de la concurrence, et de la propriété intellectuelle.

<http://www.theses.fr/2010MON10072/document>

Droit comparé / Concurrence / Contrat / Franchise / Concession / Savoir-faire / Investissement / Europe.

GUIMARAES de FREITAS (Magali)

Les prix de transfert pratiqués par les entreprises transnationales françaises et brésiliennes de 1994 à 2010 : 'Cas des droits de la propriété incorporelle

Université Paris-Est-Créteil-Val-de-Marne, Paris 12. 2010. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Maitrot de la Motte (Alexandre).

Localisation : Paris-Est-Université

Les prix de transfert sont les prix auxquels les services, les biens corporels et les biens incorporels sont échangés entre parties ayant un lien de dépendance dans le cadre d'opérations transfrontalières. Les prix de transfert des transactions avec les droits de la propriété incorporelle adoptés par un groupe de parties ayant un lien de dépendance ont une incidence directe sur les bénéfices déclarés par chacune de ces parties dans leur pays respectif. Les dispositions législatives françaises et brésiliennes incorporent le principe de pleine concurrence, néanmoins de façon implicite. La question de savoir si un contribuable a respecté le principe de pleine concurrence est une question de fait devant être examinée dans chaque cas.

<http://www.theses.fr/2010PEST2004/document>

Droit public / Concurrence / Droit international / Prix / Contribuable / Transaction / Multinationale / Entreprise / Législation / France.

LINARES (Carlos Henrique)

Le rôle de l'Etat brésilien dans le développement et dans la réduction des inégalités par la voie de l'agriculture

Université de Nice. Institut du droit de la paix et du Développement. 2010. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Rainaud (Jean-Marie).

Localisation : NICE-BU Droit Sci.Eco.Gestion

Cette thèse présente une étude approfondie sur l'État, le Droit Rural et la Politique Agricole au Brésil des années 1960 jusqu'au début des années 2000. Considérant l'agriculture comme une possible voie pour la réduction des inégalités internes, l'auteur croit qu'il revient à l'État le rôle de promouvoir à tous les citoyens l'accès au plein développement et ainsi assurer une plus grande justice sociale. C'est pourquoi cette thèse apporte une étude sur les modèles de développement adoptés par les différents gouvernements tout au long de la période concernée. Divisée en deux parties, l'auteur parcourt dans la première partie l'histoire de l'accumulation de la terre, du Brésil colonial jusqu'à la fin de la Vieille République. À partir de là, il étudie l'implantation du modèle d'État Providence « à la brésilienne » dans l'ère Vargas et le National-Développementisme de la dictature militaire, tout en soulignant les politiques agricoles appliquées, ainsi que le surgissement du Droit Rural. Dans la deuxième partie, l'auteur présente une étude sur la crise et la réforme de l'État brésilien, les politiques agricoles conséquentes et les conflits armés dans la campagne. L'étude finit par une discussion sur la relation État-Justice et le rôle que l'État brésilien en particulier et la communauté internationale en général doivent assumer pour favoriser la réduction de la pauvreté dans ce XXI^e siècle.

Droit public / Politique agricole / Inégalités / Exclusion / Agriculture / Justice sociale / Développement économique / Planification.

MEDINA (Jean Emmanuel)

Le Portugal et le monde lusophone : formation et dislocation du III^e empire colonial dans les relations internationales contemporaines

Université Jean Moulin, Lyon 3. 2010. Thèse de doctorat/Droit international ; dir. Doumbé-Billé (Stéphane).

Localisation : Lyon3-Bibliothèques

Le monde lusophone tel que nous le connaissons aujourd'hui, est le résultat d'un long processus qui prend un tournant déterminant en 1822 avec l'indépendance du Brésil. Cet événement a un effet catalyseur sur le Portugal qui, amoindri et quasi moribond, va chercher en Afrique les territoires nécessaires à la construction de son III^e et dernier empire dont les frontières ne seront fixées qu'après la Conférence de Berlin de 1884-1885. Convoité par les autres puissances coloniales, l'empire portugais ne doit sa pérennité qu'en participant à la Première Guerre mondiale aux côtés des nations victorieuses. Avec la Seconde Guerre mondiale et les bouleversements subséquents, l'empire colonial devient définitivement obsolète. La volonté du Portugal de maintenir le lien colonial qu'il présente comme fraternel ne pourra pas contrer le mouvement politique et juridique de décolonisation qui se développe avec force au sein de l'ONU. Néanmoins, l'empire colonial portugais, comme tous les autres empires constitués sur le même fondement, disparaît en 1975 après la chute du régime de l'Estado-Novo, affaibli et politiquement divisé en raison de la guerre coloniale menée depuis 1961 contre les mouvements d'émancipation africains. L'indépendance des anciennes colonies ouvre alors la voie à la formation de nouveaux rapports luso-tropicaux.

http://theses.univ-lyon3.fr/documents/lyon3/2010/medina_je (Uniquement consultable sur intranet)

Droit international / Décolonisation / Relations extérieures / Politique / Gouvernement / Conférence de Berlin (1884) / Empire colonial portugais / Indépendance / Estado Novo / Portugal / Siècle 18 / Siècle 19 / Siècle 20.

MIRANDA PEREIRA (Wellerson)

La protection des consommateurs dans les opérations de crédit - étude de droit comparé franco-brésilien

Université de Savoie, Chambéry. 2010. Thèse de doctorat/Droit privé ; dir. Paisant (Gilles).

Localisation : Chambéry-BU Jacob

Ces dernières années, la politique économique menée par les autorités monétaires, tant au Brésil qu'en France, a causé un effet de levier des secteurs du crédit à la consommation et du crédit immobilier. Dès lors, la comparaison entre ces deux systèmes se révèle une excellente opportunité d'échanges scientifiques dans le domaine du droit. La recherche est centrée sur les instruments juridiques mis en place dans les ordres juridiques concernés pour la protection des consommateurs de crédit. Ceux-ci sont suivis dans leur parcours naturel dans ce type d'opérations, à savoir, d'abord, lors de leur accès au crédit, ensuite lors de l'exécution de leurs obligations contractuelles. L'organisation du processus contractuel, dès avant la conclusion du contrat, se destine à garantir, d'une part, que le consommateur manifeste un consentement éclairé et réfléchi et, d'autre part, que la relation de crédit alors formée puisse se dérouler de manière équilibrée (première partie). L'approche préventive du droit de la consommation est, ensuite, complétée par certains instruments mis en place pour promouvoir le désendettement du consommateur qui rencontre des difficultés pour rembourser son crédit. L'interaction entre les différentes sources du droit révèle les avantages d'une approche complémentaire (seconde partie). Partant de l'analyse de contextes socioéconomiques très différents, la comparaison juridique permet de mieux comprendre le besoin de protéger le consommateur dans les opérations de crédit. Les résultats de la recherche sont enrichissants et peuvent être fructueux, à condition que le juriste, faisant preuve d'ouverture, accepte de jeter un regard sur les idées venues d'ailleurs.

Droit privé / Consommateur / Protection / Surendettement / Politique économique / Analyse comparative / France.

MUNSCHY (Fernanda)

Proposition d'un système dualiste de détermination de la loi applicable aux contrats internationaux dans l'espace juridique du Mercosur

Université de Strasbourg/Universidade Federal do Rio Grande do Sul. 2010. Thèse de doctorat/Droit international (cotutelle) ; dirs Alexandre (Danièle) et Jacob de Fradera (Vera Maria).

Localisation : Strasbourg-BNUS ; Strasbourg-Bib. Faculté de droit

L'objectif de cette thèse est de proposer un ensemble de principes directeurs pour l'élaboration d'une future réglementation uniforme visant à remplacer les règles actuelles de conflit de lois applicables aux contrats en général et ceux comportant une partie faible, tels les contrats de travail et de consommation, dans les États membres du Mercosur. La première partie décrit le système actuel de détermination de la loi applicable au fond du contrat international, en analysant d'une façon approfondie la place du principe de l'autonomie de la volonté dans le choix de la loi applicable et la diversité des règles subsidiaires applicables à défaut de choix de la loi par les parties. La seconde partie est vouée à la proposition d'un système dualiste de solution des conflits de lois pour le Mercosur inspirée des solutions ayant prévalu dans l'Europe communautaire (Convention de Rome de 1980 et Règlement « Rome I »), tout en prenant en compte certaines solutions retenues par les différents instruments internationaux déjà adoptés en la matière, comme la Convention de Mexico de 1994 et certaines Conventions de La Haye dans le domaine du commerce international.

Droit international / Contrat international / Mercado común del Sur / Mercosud / Amérique latine.

[Haut de page](#)

2011

ANTÃO de OLIVEIRA DIAS (Marialice)

La protection juridique de la faune sauvage en droit brésilien et français

Université de Limoges. 2011. Thèse de doctorat/Droit privé ; dir. Bayle (Marcel).

Localisation : Limoge-BU Droit

Cette recherche vise à mettre en évidence les aspects pertinents de la protection juridique de l'environnement et de la faune sauvage et son utilisation efficace. Nous avons traité les questions relatives à la faune sauvage et les différences avec d'autres types de classement, ainsi que des questions de droit comparé au Brésil et en France. Cette recherche permettra également de mettre en évidence les conflits issus des pouvoirs et des responsabilités concernant les dommages causés à la faune, en particulier l'action du système économique qui, afin de s'approprier - de manière irrationnelle - la faune sauvage, conduit inéluctablement à l'extinction d'un bien indispensable à la vie sur la planète, le plus souvent de façon irréversible. La biopiraterie sera abordée en tant que cancer de la continuité des espèces sauvages, mais aussi comme une agression perpétrée contre les principes généraux du droit de l'environnement.

Droit privé / Environnement / Protection juridique / Faune sauvage / Pouvoir / Conflit / Responsabilités / Analyse comparative / France.

PIRIOU (Camille)

L'environnement réglementaire des médicaments, dispositifs médicaux et cosmétiques au Brésil

Université de Rennes 1, Université Européenne de Bretagne. 2011. Thèse de doctorat/Pharmacie ; dir. Chamorro (Susana).

Localisation : Lyon1-BU Santé ; Rennes1-BU Santé

Le Brésil est l'un des dix plus importants marchés pharmaceutiques au monde. L'accès au marché est contrôlé par l'agence nationale de vigilance sanitaire (ANVISA) qui est en charge de la réglementation de différents types de produits, notamment des médicaments, des dispositifs médicaux et des cosmétiques. L'ANVISA est responsable des attributions des autorisations de mise sur le marché. Il existe différentes catégories de médicaments notamment les médicaments similaires, les médicaments de référence, les médicaments génériques. Pour les dispositifs médicaux, on distingue 4 classes, I à IV, en fonction du risque associé à l'utilisation de ce produit. Deux types de processus d'enregistrement existent pour les dispositifs médicaux : l'inscription simplifiée et l'enregistrement. Les cosmétiques sont eux classés en deux groupes, grade 1 et grade 2, en fonction de leurs restrictions d'utilisation. Ils sont respectivement notifiés et enregistrés auprès de l'ANVISA.

Droit / Politique sanitaire / Santé / Médicament / Contrôle-Qualité / Equipement / Préparation pharmaceutique / Cosmétique / Réglementation gouvernementale / Jurisprudence / Législation / ANVISA.

SOUZA GUIMARÃES (Márcio)

Le rôle du ministère public dans les procédures collectives : approche de droit comparé français et brésilien

Université Toulouse 1 Capitole. 2011. Thèse de doctorat/Droit ; dir. Saint-Alary-Houin (Corinne).

Localisation : Toulouse1-BU-Arsenal

Publicat. <http://www.diffusiontheses.fr/65297-these-de-souza-guimaraes-marcio.html>

Le traitement des entreprises en difficulté est en pleine évolution dans le monde entier. Le mouvement général consiste à sauvegarder l'entreprise pour garantir l'emploi, la circulation des richesses et le maintien de l'activité économique. C'est plus qu'une directive, c'est un défi d'équilibrer les intérêts privés et publics afin de conserver la paix sociale et économique. La France et le Brésil sont des acteurs importants dans ce mouvement. Le premier pays est impliqué dans la recherche de solutions économiques et financières pour maintenir sa position consolidée de leader mondial. Le deuxième est en nette croissance et compte sur un vaste champ de création d'entreprises, attirant les investisseurs. Dans ce mouvement moderne de traitement de difficulté des entreprises le ministère français et brésilien joue un rôle essentiel de gardien de l'intérêt public économique. Les ministères publics français et brésilien ont été érigés comme les gardiens de l'intérêt public économique. Les procédures collectives concernant les intérêts privés des créanciers et du débiteur, semblent se

désintéresser de l'intérêt public. Néanmoins, c'est l'aspect économique de la procédure qui exige l'intervention du ministère public. Le rôle économique du parquet est en évidence pour équilibrer les intérêts privés de la procédure et l'intérêt public économique en vue du maintien de la pax sociale économique. Le ministère public économique est la fonction moderne exercée par le parquet par le biais du droit d'information et d'intervention. La présence du parquet dans le déroulement de la procédure garantit l'équilibre des intérêts privés et publics. Le traditionnel rôle moralisateur du ministère public n'est pourtant pas mis à l'écart par les lois franco-brésiliennes, dans lesquelles le parquet est présent pour demander des sanctions à l'encontre des dirigeants malhonnêtes, ainsi que pour surveiller la profession de mandataire de justice. Ces deux systèmes juridiques donnent des exemples d'efficacité dans l'accomplissement de cet objectif. Le regard croisé du droit français et brésilien suggère des réponses pour combler les lacunes et améliorer le traitement des entreprises en difficulté dans ces deux pays.

Droit comparé / Ministère public / Liquidation / Entreprise en difficulté / Analyse comparative / France.

TERRIER (Laure)

La criminalité environnementale ou l'impossible jouissance des droits de l'homme : le cas de l'exploitation industrielle et commerciale des ressources aurifères et diamantifères en Amérique Latine

Université Paris Nanterre, Paris 10. 2011. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Preuss-Laussinotte (Sylvia).

Localisation : Nanterre-BU Paris10

Ces travaux de recherche s'intéressent aux impacts socio-environnementaux de l'exploitation industrielle et commerciale des ressources aurifères et diamantifères en Amérique Latine. Ils analysent le cadre juridique normatif et institutionnel – actuel et futur – et sa pertinence, poursuivant un objectif ambitieux : rétablir une jouissance pleine et effective des droits fondamentaux. L'étude du cas concret de la mine de Paracatu au Brésil rassemble des témoignages recueillis lors d'enquêtes de terrain et d'interviews auprès d'une pluralité d'acteurs. Les exemples du Guatemala, du Pérou, de l'Argentine, du Chili ou du Salvador témoignent également des types d'atteintes graves causées à l'environnement et des violations des droits fondamentaux recensées dans le cadre de l'exploitation industrielle et commerciale des ressources aurifères et diamantifères. Face à la gravité des faits recensés, les mécanismes judiciaires destinés à sanctionner le crime environnemental se révéleront moins efficaces que les mécanismes extra-judiciaires destinés à prévenir de telles atteintes. Une perspective encourageante voit le jour avec l'entrée en application de normes destinées à encadrer juridiquement le commerce équitable de l'or.

Droit public / Environnement / Droits de l'Homme (violation) / Exploitation industrielle / Impact environnementale / Témoignage / Entretien / Mine / Paracatu / Minas Gerais.

[Haut de page](#)

2012

ALMEIDA WOJCIKIEWICZ (Paula)

La difficile incorporation et mise en œuvre des normes du Mercosur : aspects généraux et exemple du Brésil

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne/Universidade do Estado do Rio de Janeiro. 2012. Thèse de doctorat/Droit (cotutelle) ; dirs Sorel (Jean-Marc) et Pereira (Ana Cristina Paulo).

Localisation : Paris1-BU Pierre Mendès-France

Publicat. [Sous le même titre](#), éd. LGDJ, 2013, 480p.

Le Mercosur existe depuis 1991, mais initialement la doctrine a été largement absente des questions relatives à l'incorporation et à la mise en œuvre de son droit par les États membres. Cela s'explique en raison du caractère limité de l'union douanière et des fonctions réduites dévolues aux institutions mercosuriennes. Néanmoins, l'approfondissement du Mercosur implique que le rôle de ses États membres devienne plus important. C'est la raison pour laquelle cette étude s'est intéressée au phénomène de l'incorporation et de la mise en œuvre de ses normes dérivées tant du point de vue général, que de celui de l'exercice de la mise en œuvre par les États membres, en particulier par le Brésil. L'objectif ici est d'évaluer comment le Mercosur tente d'encadrer la liberté des autorités nationales pour pouvoir ensuite vérifier si ces règles communes, qui se montrent singulièrement complexes, imprécises et éparées, sont respectées par le Brésil lorsque celui-ci est supposé agir en tant que relais d'exécution du droit du Mercosur. Il s'agit donc d'observer la pratique actuelle, à l'aide d'une étude sur le terrain, afin de pouvoir en identifier les défaillances et les solutions juridiques possibles, sans négliger l'influence de la politique sur le droit d'une organisation qui reste essentiellement dominée par les pouvoirs exécutifs nationaux.

Droit européen / Économie internationale / Organisation économique / Intégration / Norme / Autorité nationale / Politique / Pouvoir exécutif / Mercosud.

ALVAREZ-LE MENTEC (Victoria Soledad)

Le principe constitutionnel d'égalité : Études fiscales comparées

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne/Universidad de Buenos Aires. 2012. Thèse de doctorat/Droit (cotutelle) ; dirs Castagnède (Bernard) et Corti (Horacio).

Localisation : Paris1-BU Pierre Mendès-France

Comment définir le principe constitutionnel d'égalité fiscale ? L'étude comparée de cette notion révèle que sa signification a évolué dans le temps et dans l'espace. Par la comparaison de systèmes constitutionnels américains et européens, très différents, il est toutefois possible de constater une acception commune de ce qui doit être considéré comme conforme ou contraire au principe d'égalité fiscale. D'une part, cette approche partagée est méthodologique -en ce que les hautes juridictions constitutionnelles s'appuient sur des grilles d'analyse analogues du principe d'égalité. D'autre part, ces rapprochements sont politiques, en ce que les lois fiscales créant des entorses au principe d'égalité fiscale traitent de sujets communs, lesquels concernent le développement économique et la protection sociale. La règle fiscale constitutionnelle est aujourd'hui utilisée comme un refuge contre l'influence des groupes de pression dont le législateur peut être

l'objet. Ces législations particulières mettent en échec le principe d'égalité. La loi fiscale paraît alors répondre à un principe d'inégalité fiscale. Pendant plusieurs années, les doctrines financières ont remis en question la notion classique d'égalité fiscale au profit de nouvelles valeurs comme l'attractivité économique et la compétitivité commerciale. En l'absence d'égalisation par l'impôt, l'État a fait appel à d'autres outils budgétaires tels que la dépense, l'inflation ou l'endettement. Les politiques nées de la crise financière semblent restaurer, à nouveau, le contenu originel du principe d'égalité fiscale.

Droit fiscal / Égalité devant la loi / Contrôle juridictionnel / État / Analyse comparative / Portugal / Espagne / Argentine.

BARBOSA ANTUNHA (João Mitia)

Peuples autochtones, connaissances traditionnelles et droits [*Povos autóctones, conhecimentos tradicionais e direito*]

Université d'Angers/Universidade de São Paulo. 2012. Thèse de doctorat/Droit privé (cotutelle) ; dirs Lehuédé (Pascal) et Abreu Dallari (Dalmo de).

Localisation : Angers-BU Droit-Économie-Santé

Publicat. *Les lieux des savoirs autochtones : identités, territoire et droits intellectuels*. Sarrebruck, Allemagne, éd. Universitaires européennes, 2012, 496p.

Les systèmes traditionnels de protection des droits de propriété intellectuelle révèlent leurs insuffisances lorsqu'il s'agit de protéger le patrimoine et les savoirs traditionnels des peuples autochtones. Un système de protection qui génère s'avère nécessaire, sans pouvoir cependant tout résoudre. Il se heurte notamment à des difficultés majeures représentées par l'ancestralité de ce patrimoine et des connaissances traditionnelles, par leur titularité collective ainsi que la diversité de leur localisation. À cela s'ajoute le caractère sacré, confidentiel et même secret d'une partie de ces connaissances. Ce patrimoine et ces connaissances sont actuellement protégés par des Déclarations et Conventions internationales ainsi que par des dispositions légales nationales, comme c'est le cas au Brésil, plus particulièrement considéré ici. Cette étude nous conduit à constater qu'il s'agit là d'un débat, d'une législation, et de processus de négociation qui ne font que commencer mais qui montrent de réelles perspectives de protection, aussi bien dans l'utilisation des instruments classiques de protection des droits intellectuels pour certains cas, que dans l'adoption de systèmes qui génèrent comme cela est fait déjà dans certains pays. À l'évidence, il est essentiel que soient considérées en toute honnêteté les particularités des situations, que la participation des représentants de ces collectivités se fasse en toute connaissance de cause, et que les contrats conclus en vue de l'utilisation de ces connaissances répondent à des exigences d'éthique, avec la participation vigilante des intéressés et des pouvoirs publics qui devront en outre soutenir des politiques publiques complémentaires.

Droit international / Autochtone / État (relation avec) / Savoir / Érudition / Patrimoine culturel / Propriété intellectuelle / Protection.

FERRAZZA (Regel Antonio)

Régime juridique des coopératives agricoles françaises et brésiliennes : contrastes et convergences [*Regime jurídico nas cooperativas agrícolas francesas e brasileiras: contrastes e convergências*]

Université de Strasbourg/Universidade Federal do Rio Grande do Sul. 2012. Thèse de doctorat/Droit privé (cotutelle) ; dirs Storck (Michel) et Jacob de Fradera (Vera Maria).

Localisation : Strasbourg-Bib-electronique 065

Cette thèse analyse le régime juridique des coopératives brésiliennes et des coopératives françaises à partir de leur principe plus remarquable : la double qualité d'associé et d'usager de la société coopérative. Elle vérifie la modalité selon laquelle sont réalisés l'engagement sociétaire et l'engagement de coopération dans les deux pays, en présentant les contrastes et les convergences entre les deux systèmes juridiques, ayant comme objectif de contribuer à la modernisation du droit coopératif français et brésilien. On remarque les nouvelles modalités de renforcement du capital, tel comme réalisées en France et la notion d'acte coopératif brésilien, inexistant en France. L'adoption du modèle français de contrat de coopération, est présentée comme une alternative pour le système brésilien, dans l'objectif de garantir l'efficacité des engagements opérationnels réalisés par la coopérative et par le coopérateur. L'adoption des éléments de l'acte coopératif, tel comme pratiqué au Brésil pourra se révéler comme important mécanisme en France lors du processus de qualification du contrat de coopération.

<http://www.theses.fr/2012STRAA012/document>

Droit privé / Coopérative agricole / Acte juridique / Contrat de société / Engagement / Analyse comparative / France.

GUERRA FABRIS (Roner)

La détermination de l'objet du brevet en droit brésilien et européen

Université de Strasbourg/Universidade Federal do Rio Grande do Sul. 2012. Thèse de doctorat/Droit privé - Propriété industrielle (cotutelle) ; dirs Schmidt-Szalewski (Joanna) et Jacob de Fradera (Vera Maria).

Localisation : Strasbourg-Bib Electronique 065

L'étude fait un bilan de l'étendue de la protection de l'objet du brevet et de la sécurité juridique. Elle s'appuie sur la législation et les décisions brésiliennes et européennes. L'étude aborde dans un premier temps la détermination de l'objet du brevet lors de sa rédaction : la description est analysée du point de vue de la forme, puis de celui du fond. Ensuite, la revendication est analysée du point de vue de ses structures et de ses conditions de fond. La notion de moyen est définie. Le rôle de la description et de la revendication dans la détermination de l'objet du brevet étant défini, la deuxième partie de l'étude est consacré aux règles d'interprétation. L'analyse constitutionnelle brésilienne est faite en prenant en compte les cadres données par le protocole interprétatif de l'article 69 de la Convention Européenne de Brevets. Ensuite, nous proposons des paramètres internes et externes pour guider l'interprétation des revendications et

déterminer l'objet du brevet. La démarche vise à assurer au titulaire du brevet le plein droit et aux tiers la sécurité juridique.

<http://www.theses.fr/2012STRAA005/document>

Droit privé / Droit européen / Droit brésilien / Propriété industrielle / Brevet d'invention / Revendication / Sécurité juridique / Interprétation / Analyse comparative / Europe.

MANSUR MURAD SCHAAL (Flavia)

Le nom et l'image de la personne, objets de marque : le droit brésilien face aux droits français et communautaire

Université de Lorraine, Nancy. 2012. Thèse de doctorat/Droit ; dir. Piotraut (Jean-Luc).

Localisation : Metz-UL-BU Metz Moselle ; Nancy-UL-BU numérique

Cette étude développe les aspects juridiques et de marché concernant l'utilisation du nom et de l'image appartenant à la personne humaine comme marque de produits et services. Dans le monde du droit, on sait que la marque est un bien de propriété industrielle et que lorsqu'elle est formée par un nom de personne, ou par une image du titulaire lui-même, ce droit touche à une autre gamme de droits : les droits personnels d'identification de la personne. C'est un droit individuel, qui ne peut pas être traité, purement et simplement, comme un bien commercial et réel. Toutefois, le nom et l'image de certaines personnes dans le monde des affaires sont dotés d'une importance économique si valorisée que leur exploitation devient l'un des patrimoines les plus considérables pour leur titulaire. La marque sera observée du point de vue du marketing et de sa manière d'attirer la clientèle, pour ensuite être développée juridiquement en tant que droit personnel et en tant que droit réel et ses prérogatives. Un approfondissement sur le droit de la personnalité et sur le droit de marques est essentiel pour comprendre cette intersection de protection et limites d'exploitation. La France et le Brésil traitent le sujet de manière similaire et, surtout, dans le droit brésilien on note une grande influence du droit français sur le rapprochement de la matière. Les aspects judiciaires et de contrefaçon sont également développés, ainsi que la concurrence déloyale, usages abusifs du droit de la personnalité de tiers, ainsi que les modalités de protection et d'exploitation.

[Texte intégral de cette thèse sera accessible à partir du 01-01-2024](#)

Droit / Licence de marque / Concurrence déloyale / Image / Marque / Personnalité / Analyse comparative / France.

NICÁCIO SILVA (Camila)

Médiation et émergence du droit : pour un paradigme de la complexité juridique

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. 2012. Thèse de doctorat/Droit ; dir. Nicolau Gilda.

Localisation : Paris1-BU Pierre Mendès-France

Le terme médiation connaît un succès dans de nombreux domaines et une polysémie propre à brouiller les pistes. Sur le terrain juridique, elle semble s'être imposée en tant que méthode d'administration et de prévention des conflits dans les domaines sociaux les plus divers. Son développement et sa reconnaissance plus ample, encore entravés par le paradigme dominant du droit et de la justice, semblent cependant apparaître comme une réponse tant à la crise des modes traditionnels de régulation sociale qu'à la quête d'un modèle de droit et de justice adéquat aux sociétés contemporaines. Ce nouveau modèle s'inscrit à l'arrière-fond de la reconfiguration du modèle de l'État-Nation en lien avec les aspirations démocratiques. La médiation impose à la justice étatique le partage du champ juridique selon des logiques désormais multiples. Au contact l'une de l'autre, tant la médiation que la justice institutionnelle tendent à se transformer et à se métisser. En dépit de la diversité de ses pratiques, le concept de médiation présente des caractéristiques fondamentales, tels l'entretien/le soin des liens sociaux, la non-verticalité, l'étendue de l'espace rhétorique et l'ouverture à l'internormativité, qui contribuent à l'avènement d'autres modes d'émergence du droit. En œuvrant à la reconnaissance de la pluralité d'acteurs, d'arènes, de procédures et, finalement, de droits, elle interroge la nécessité et la manière de garantir la place de la justice et du droit étatiques dans la production d'un monde commun et partagé. Seule une pédagogie des pluralismes juridiques serait en mesure d'assumer et de gérer la complexité des contextes de droit et de justice irréductibles à l'une de ses manifestations.

Droit / Médiation / Pluralisme juridique / Sources / État-Nation / Analyse comparative / France.

PASSOS MARTINS (Thomas)

La Cour suprême du Brésil et l'« État démocratique de droit » : Contribution à une théorie de la démocratie réflexive

Université Montpellier 1. 2012. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Rousseau (Dominique).

Localisation : Montpellier-BU Droit

[Publicat. Sous le même titre. Paris, éd. Institut Universitaire Varenne, Collection Thèses, 2013, 532p.](#)

Depuis l'adoption de la nouvelle Constitution démocratique du Brésil en 1988, la Cour suprême joue un rôle de plus en plus significatif au sein du système politique brésilien. Constamment sollicitée pour contrôler la constitutionnalité des lois, le renforcement de ses attributions en matière de contentieux constitutionnel fait aujourd'hui de la Haute juridiction un organe législateur partiel participant, aux côtés du chef de l'État et du Congrès, à la formation de la volonté générale. Dans ce cadre, comme dans toutes les démocraties contemporaines comprenant un mécanisme de garantie juridictionnelle de la Constitution, le développement de la justice constitutionnelle au Brésil conduit à une remise en cause de la démocratie classique de type électorale fondée sur une confusion entre la volonté du peuple et celle des gouvernants élus. Partant du postulat que le fonctionnement démocratique s'inscrit désormais dans une perspective réflexive, cette thèse propose d'analyser, à travers l'étude de la jurisprudence de la Cour suprême, les changements opérés au sein du régime démocratique brésilien afin de savoir si les modifications qui en découlent ont entraîné un dépassement du modèle démocratique traditionnel ayant donné lieu à une démocratie dite « réflexive ».

<http://www.theses.fr/2012MON10009/document>

Droit public / Cours suprême / Constitution de 1998 / État / Démocratie.

VILLARD DURAN (Camila)

L'encadrement juridique de l'accountability de la politique monétaire : une étude de la Banque centrale brésilienne (Bacen), de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Réserve fédérale des États-Unis (Fed) [Moldura jurídica da política monetária: um estudo de caso]

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne/Universidade de São Paulo. 2012. Thèse de doctorat/Droit public, droit international économique (cotutelle) dir. Sorel (Jean-Marc) et Faria Campos de Oliveira (José Eduardo).

Localisation : Paris1-BU Pierre Mendès-France

Publicat. <http://www.diffusiontheses.fr/67972-these-de-villard-duran-camila.html>

L'objectif principal de cette thèse est de développer une analyse des trois banques centrales et de leur cadre institutionnel destinée à l'exercice du pouvoir monétaire. L'étude vise à examiner les mécanismes de «hard law» (établis par les traités, les constitutions ou les lois) de l'accountability politique et sociale des trois banques centrales : la Banque centrale brésilienne (Bacen), la Banque centrale européenne (BCE) et la Réserve fédérale des États Unis (Fed). La thèse a également pour but d'explorer les mécanismes de «soft law» créés par les banques centrales elles-mêmes, mécanismes qui peuvent jouer, pour certaines de ces institutions, un rôle important sur leur légitimité et leur accountability. Cette étude propose une approche juridique spécifique : le droit en tant qu'instrument pour la construction du cadre institutionnel orienté vers l'accountability politique et sociale des banques centrales. Cette thèse affirme que les mécanismes de reddition de comptes et de responsabilisation peuvent soutenir à long terme la légitimité des actions monétaires.

Droit international / Banque / Politique monétaire / Accountability / Banque centrale brésilienne (Bacen) / Banque centrale européenne (BCE) / Réserve fédérale des États-Unis (Fed).

[Haut de page](#)

2013

BARRUÉ-BELOU (Rémi)

Analyse des outils fédératifs aux États-Unis, au Canada et au Brésil : contribution à l'étude du fédéralisme

Université Toulouse 1 Capitole/Université de Laval, Canada. 2013. Thèse de doctorat/Droit public (cotutelle) ; dir. Rueda (Frédérique) et Brouillet (Eugénie).

Localisation : Toulouse1-SCD-Bib.electronique

À l'heure de l'ouverture internationale et de la globalisation, le fédéralisme fait l'objet d'un intérêt particulier en proposant une solution à la protection de la diversité dans une certaine unité. Malgré les nombreuses références qui en sont faites, la doctrine francophone ne permet pas de constater de définition unanime. À côté de cela, la doctrine anglo-saxonne ne propose pas non plus de définition identique. Ce travail vise donc à s'appuyer, compléter et approfondir les définitions déjà posées pour tenter de proposer une grille de lecture du fédéralisme en s'interrogeant sur l'existence d'un modèle fédératif qui permettrait d'offrir une définition du fédéralisme. À travers l'étude de caractères structurants du fédéralisme comme l'organisation des compétences législatives, exécutives ou financières, le Pacte fédératif, la souveraineté, la subsidiarité et la recherche d'équilibre dans trois Fédérations que sont le Canada, les États-Unis et le Brésil, cette thèse réfute l'existence d'un modèle fédératif tout en considérant l'existence d'outils fédératifs, invariants composant ces trois Fédérations étudiées.

Droit public / Droit Constitutionnel / Organisation / Législation / Fédéralisme / Contribution / Analyse d'outil / Analyse comparative / États-Unis / Canada.

MASCOLO GIL (Tenile)

La place des droits de l'Homme dans le Mercosur à la lumière de l'expérience européenne : les enjeux au regard du système interaméricain de protection des droits de l'Homme

Université de Strasbourg. 2013. Thèse de doctorat/Droit public ; codir. Constantinesco (Vlad) et Berrod (Frédérique).

Localisation : Strasbourg-Bib électronique 065

Le Mercosur est une organisation d'intégration économique régionale regroupant l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay et le Venezuela. Ayant un but essentiellement économique à l'origine, son traité constitutif ne laissait prévoir aucun développement dans le sens d'une éventuelle préoccupation concernant la protection des droits de l'homme. Suite à la crise institutionnelle du début des années 2000, les États membres ont été obligés à repenser le format du groupe et ont privilégié un modèle qui diminuait l'approche économique au profit d'un Mercosur plus politique, mis en œuvre dans le Programme de Travail 2004-2006. À partir de ce moment, une architecture institutionnelle et normative s'est développée au sein du Mercosur sur une thématique plus politique et concernant aussi spécifiquement les droits de l'homme. La question qui se pose est donc de savoir à qui revient la compétence d'apprécier des questions de violations relatives aux droits de l'homme au sein du Mercosur : à un contrôle interne par les organes composant le système de résolution des différends du Mercosur ou à un contrôle externalisé par les organes du système interaméricain de protection des droits de l'homme ? La place des droits de l'homme dans le Mercosur à la lumière de l'expérience européenne est une étude sur les droits de l'homme dans le Mercosur sous un angle comparatiste avec le droit de l'Union européenne.

<http://www.theses.fr/2013STRAA024/document>

Droit public / Histoire / Intégration économique / Identité culturelle / Mercosud / Politique / Droits de l'Homme / Organisation internationale / Analyse comparative / Système interaméricain / Système européen / Union européenne / Argentine / Paraguay / Uruguay / Venezuela.

MORAES BACETI (Camila)

Les rapports entre les pouvoirs législatif et exécutif dans le droit budgétaire brésilien

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. 2013. Thèse de doctorat/Droit. Finances publiques ; dir Bouvier (Michel).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris1-Bib. électronique

Le budget est un instrument essentiel à la gestion publique, à travers lequel l'État peut mettre en place les politiques publiques et atteindre ses objectifs. La gestion du budget est orientée par le droit budgétaire, qui détermine, en outre, les compétences des pouvoirs législatif et exécutif dans les étapes du cycle budgétaire : la préparation, l'adoption, l'exécution et le contrôle. La distribution de compétences entre le gouvernement et le Parlement et les interactions entre ces acteurs vis-à-vis du budget déterminent le caractère plus ou moins démocratique du système politique de l'État. La participation du Parlement à la décision financière apparaît non seulement comme essentielle à la démocratie, mais aussi comme une garantie de plus de transparence et d'efficacité des finances publiques. Le Brésil est un pays dont la démocratie a été consolidée récemment, à partir de la Constitution Fédérale de 1988. Depuis la promulgation de ce texte, le droit budgétaire a beaucoup évolué pour prendre en compte une plus grande participation du pouvoir législatif et adopter un modèle plus efficace de gestion publique. Toutefois, les rapports entre les pouvoirs législatif et exécutif restent toujours conflictuels, l'exécutif ayant tendance à se superposer au législatif, y compris et notamment, en ce qui concerne le budget de l'État. L'objectif de cette thèse est donc d'analyser comment les pouvoirs législatif et exécutif interviennent au sein du cycle budgétaire et quelle est la nature des rapports entretenus entre Gouvernement et Parlement dans chaque étape de ce cycle, de façon à appréhender si le pouvoir exécutif domine vraiment la procédure budgétaire, comme il est souvent affirmé, et dans quelle mesure le pouvoir législatif contribue à la prédominance du pouvoir exécutif vis-à-vis du budget de l'État.

<http://www.theses.fr/2013PA010280/document>

Droit budgétaire / Pouvoir législatif / Pouvoir exécutif / Budget de l'État / Préparation / Adoption / Exécution / Contrôle / Finances publiques.

MORI SARTI (Otávio)

La protection du patrimoine agricole au Brésil : aspects de propriété intellectuelle et concurrence

Université Toulouse 1 Capitole. 2013. Thèse de doctorat/Droit privé ; dir. Castets-Renard (Céline).

Localisation : Toulouse1-SCD-Bib.électronique

Les influences réciproques entre le droit de la concurrence et les indications géographiques en Europe et au Brésil nous démontrent des différentes approches adoptées pour la protection et le développement du secteur agricole. Une telle relation est bien établie dans des nombreux marchés en cause, particulièrement en France, étant considérée comme la propriété intellectuelle de base. Une telle approche révèle certains aspects de la politique agricole commune adoptée en Union européenne, où les appellations d'origine sont utilisées comme des outils pour achever le marché intérieur, pour réagir aux problèmes de surproduction et le protectionnisme et pour agréer de la valeur ajoutée aux produits, afin d'augmenter les exportations et concurrencer mieux. Par ailleurs, le Brésil n'a pas encore développé une politique de concurrence claire dans le secteur agricole, ni un marché fondé sur les indications géographiques. Un tel contexte dérive de l'environnement économique brésilien et de l'histoire de son droit de la concurrence, lesquels encourage les marques et la biotechnologie en dépit des indications géographiques comme structure de propriété intellectuelle pour le secteur agricole et pour l'industrie alimentaire. Une autre raison est que le Brésil détient une grande biodiversité, laquelle n'est pas encore suffisamment exploitée, demandant des modèles juridiques de protection qui ne remplissent pas entièrement les conditions de fond des indications géographiques. Les indications géographiques brésiliennes sont poussées majoritairement sur la base de la demande externe, ce qui peut être perçu dans les marchés du café et de la cachaça. Cela démontre que l'Accord sur les ADPIC n'est pas bien adapté dans le secteur agricole brésilien et ouvre l'espace pour d'autres droits sui generis de propriété intellectuelle. En effet, les indications géographiques sont un concept juridique créé si seulement certaines conditions sociales, culturelles et économiques sont réunies. Sinon, comme institution sociale, les indications géographiques doivent être adaptées, afin de pouvoir être appliquées dans le contexte brésilien. De plus, les conditions économiques et politiques européennes promeuvent l'évolution du concept d'appellation d'origine vers les politiques de droit de la concurrence, assimilant des nouveaux objectifs pour la propriété intellectuelle.

<http://www.theses.fr/2013TOU10081/document>

<http://publications.ut-capitole.fr/16313/1/MoriSartiOtavio-2013.pdf>

Droit Privé / Patrimoine rural / Appellation d'origine / Diversité biologique / Patrimoine culturel / Concurrence / Savoir traditionnel.

PAGEAUX (Mathieu)

La Connectivité écologique dans les systèmes régionaux de protection de la biodiversité : étude comparée du réseau écologique Natura 2000 et du Système National des Unités de Conservation brésilien

Université de Limoges. 2013. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Makowiak (Jessica).

Localisation : Limoges-BU Droit

La connectivité écologique est un concept à l'importance croissante dans le droit de la protection de la nature. Elle renforce les réseaux écologiques dans leur mission de protection des écosystèmes et en constitue par ailleurs un signe d'aboutissement. Cette thèse analyse le concept de connectivité écologique en droit international, en droit européen et en droit brésilien. L'étude comparée du réseau écologique européen Natura 2000 et du Système brésilien des Unités de Conservation (SNUC) nous permet en effet de conduire un inventaire précis des différentes connexions écologiques, de leurs enjeux et de leurs faiblesses juridiques. C'est aussi l'occasion d'aborder les conditions essentielles du renforcement de la connectivité écologique, à savoir, essentiellement, la fonction sociale et la fonction environnementale du

droit de propriété, la protection de la connectivité dans les zones urbaines par le droit de l'urbanisme, la protection des écosystèmes dans les aires maritimes et l'importance de la participation dans la gestion des connexions écologiques.

<http://epublications.unilim.fr/theses/2013/pageaux-mathieu/pageaux-mathieu.pdf>

Droit public / Environnement / Union européenne / Biodiversité / Écologie / Natura 2000 / SNUC (Système National des Unités de Conservation brésilien) / Analyse comparative / Droit européen / Droit international / Droit brésilien.

RAMOS THEODORO (Valéria)

Les instruments économiques et le droit de l'environnement dans l'ordre juridique français et brésilien

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. 2013. Thèse de doctorat/Droit ; dir. Jégouzo (Yves).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris1-BU Pierre Mendès-France

L'étude comparative des droits français et brésiliens démontre que la fiscalité, en tant qu'instrument juridique d'intervention économique, peut être au service de la protection de l'environnement. L'évolution des principes directeurs du droit de l'environnement, notamment le principe pollueur-payeur vers celui d'intégration, témoigne de la transformation de la prise en compte de l'environnement. Le principe pollueur-payeur reste circonscrit à la question des coûts. Le principe d'intégration, en tant que principe opératoire, est directement en rapport avec la prise de décision des agents publics et privés. Il permet (et même exige) la conciliation des systèmes juridiques fiscaux et environnementaux. La thèse fait apparaître l'ascension de la fiscalité comme instrument des politiques environnementales dans l'Union européenne et en France. Plus encore, on observe la place centrale que doit jouer en principe une fiscalité respectueuse de l'environnement dans la notion même du développement durable. En France, la maturité du débat dans le contexte du Grenelle de l'environnement montre que tous les instruments de protection, réglementaires et économiques - tels que les instruments fiscaux, sont censés être inscrits dans une politique publique cohérente de l'environnement. Au Brésil le développement durable est juridiquement consacré. Cette reconnaissance demande l'assainissement de l'ordre fiscal brésilien. Sans avoir besoin d'une réforme constitutionnelle, les incitations existantes doivent être aménagées pour éviter des effets négatifs sur l'environnement.

Droit / Environnement / Responsabilité pour dommages à l'environnement / Fiscalité écologique / Coût-efficacité / Développement durable / Principe pollueur-payeur / Protection / Subvention / Analyse comparative / France.

REIS (Tarcila)

Administrative policy law : a comparative institutional analysis of State reform in Chile, Brazil and Argentina [Droit des politiques publiques : une analyse institutionnelle comparée de la réforme de l'État au Chili, au Brésil et en Argentine]

Institut d'Études Politiques, Paris. 2013. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Auby (Jean-Bernard).

Localisation : Paris-Fondation Sci.Politiques

[Publicat. Sous le même titre, Lille, éd. ANRT, 2014](#)

L'argument de cette thèse est le suivant : la « réforme de l'Etat » est une politique publique permanente, auto-conflictuelle et générale, défiant toute conceptualisation stable du droit administratif. Ce que nous affirmons ici n'est pas seulement que les transformations de l'Etat au cours des vingt dernières années ont donc un impact sur l'ancien paradigme du droit administratif. Au-delà, nous pensons que le nouveau paradigme est privé de tout contenu ordonné : l'engagement est de ne pas être engagé par un ensemble fixe d'outils permettant d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques publiques. L'action de l'Etat abandonne la prévisibilité et s'engage dans une évaluation continue. Plusieurs pays ont publié leurs « livres blancs » comme un effort pour revoir l'organisation et le fonctionnement de leurs Etats. Mais si ces initiatives ont été énoncées par la même langue, elles peuvent suggérer une variété infinie de discours. Compte tenu de la diversité des discours dans le scénario régional, les cas du Chili, du Brésil et de l'Argentine semblent comparables et suffisamment différents pour rendre la comparaison intéressante. Ainsi, nous analysons les discours que chaque pays a produit à travers quatre sous-politiques de la réforme de l'État. Nous montrons que les agences de régulation et la décentralisation ont substitué la cohérence à la construction d'un droit administratif sur mesure, fondé sur des innovations structurelles plurielles afin de répondre à la complexité de l'action de l'État. Ensuite, nous expliquons que les partenariats public-privé et les réformes de la fonction publique ont dénaturé la prévisibilité de l'action publique et caractérisent une approche expérimentaliste du droit administratif, car l'autonomisation des individus a été favorisée. Enfin, nous constatons que la réforme de l'État limite l'écart entre les politiques publiques et les phénomènes de droit administratif et met en évidence l'interaction nécessaire entre ces deux réalités.

<http://spire.sciencespo.fr/hdl:2441/f6h8764enu2l5kk9p4c4n6506/resources/these-tarcila-reis-2013.pdf>

Droit administratif / Réforme / État / Politique publique / Administration publique / Analyse comparative / Chili / Argentine.

SANTOS FERREIRA (Kaline)

Le contentieux administratif en dehors du juge : étude comparée des Droits Français et Brésilien

Université Montesquieu, Bordeaux 4. 2013. Thèse de doctorat/Droit ; dir. Fall (Alioune Badara).

Localisation : Bordeaux4-Bib. Electronique

Cette thèse traite des modes alternatifs de contentieux administratifs entre l'État et les particuliers. Il s'agit d'une étude comparée entre le système français et le système brésilien. Au Brésil, les procédures alternatives ne sont guère utilisées et les juridictions se voient submergées par des recours de plus en plus nombreux. En France, le manque d'efficacité des modes déjà implantés fait que la justice administrative se retrouve également encombrée. Notre proposition est d'analyser les diverses formes alternatives de solution des litiges : conciliation, médiation et arbitrage au Brésil et en France. L'importance de cette recherche se situe essentiellement au niveau de la contribution sociale qu'elle pourra apporter à la société brésilienne et à la société française. Cette thèse se propose de présenter une nouvelle option au contentieux traditionnel : des mécanismes en dehors du juge capable de garantir une communication entre l'administration publique et les particuliers.

<http://www.theses.fr/2013BOR40023>

Droit / Contentieux administratif / Procédure / État / Particulier / Analyse comparative / France.

SOUSA LINCK (Valéria de)

Nouvelles stratégies en politiques criminelles : l'expérience brésilienne

Université Paris Nanterre, Paris 10. 2013. Thèse de doctorat/Droit ; dir. Capeller de Lemos (Wanda).

Localisation : Nanterre-BU Paris10

Les nouvelles stratégies de répression et de prévention de la criminalité sont soumises à des multiples contraintes nationales et internationales dans un contexte de reconnaissance de nouveaux droits, d'accroissement des inégalités, de nouvelles manifestations de la criminalité, de nouvelles demandes de participation, de changement du rôle de l'État, d'urgence, d'efficacité gestionnaire, de flexibilité et de complexité. À partir de la recherche d'une nouvelle conformation de la justice pénale face aux droits de l'Homme, selon les contraintes normatives et les exigences pragmatiques liées au contexte de globalisation, on avance vers l'ambition d'une justice restaurative en matière pénale, comme complément ou alternative au modèle traditionnel de justice pénale – où s'inscrit l'avènement d'une justice consensuelle, négociée ou réparatrice. Concilier l'efficacité des systèmes de justice pénale, la garantie des droits des individus (accusés, victimes et tout membre de la société) et l'ambition d'une justice restaurative en matière pénale est devenu le grand défi des systèmes de justice en temps d'incertitudes. Ce défi concerne tout particulièrement le ministère public, qui est au cœur des mutations des systèmes de justice pénale, qui correspondent aux nouvelles stratégies en matière des politiques criminelles répressives et réparatrices. Face aux multiples transformations en cours, le rôle du ministère public doit être repensé en fonction d'une justice pénale en profond changement, du passage d'un ordre imposée à une justice consensuelle, un phénomène qui atteint les systèmes aussi bien brésiliens que français.

Droit / Justice réparatrice / Justice pénale / Administration / Criminalité / Droits de l'homme / Stratégie / France.

[Haut de page](#)

2014

BEHRENS (Ronaldo)

Le système de santé brésilien et les droits des usagers

Université du Droit et de la Santé, Lille 2. 2014. Thèse de doctorat/ Droit public ; dir. Pellet (Rémi).

Localisation : Lille2-Bib. électronique

Le système de santé brésilien bénéficie d'atouts indéniables depuis sa création il y a 25 ans et aussi en particulier depuis l'évolution de la condition sociale de la population à la suite de la stabilité monétaire, de l'organisation de l'État et de politiques sociales en faveur des plus démunis. Cependant, la participation directe des usagers dans le système reste limitée, malgré l'influence du mouvement pour la santé (dit « mouvement sanitariste ») et le fait que la « participation de la collectivité » ait été consacrée à l'article 198 de la Constitution de 1988 comme un principe déterminant du système. Or, la population souhaite participer activement pour résoudre des problèmes importants concernant la structure du système ; cette volonté peut être illustrée par le nombre important d'actions judiciaires intentées contre le système public ou privé, les professionnels et les hôpitaux. Pour résoudre ce problème et favoriser la participation des usagers, la solution serait de présenter le système brésilien aux Français, de développer des échanges internationaux d'informations (théoriques ou pratiques) et de modifier le système en transplantant au Brésil certaines règles de droit français, notamment des dispositions de la loi française du 4 mars 2002 (loi dite « Kouchner »).

<http://pepite-depot.univ-lille2.fr/nuxeo/site/esupversions/7b10ca45-2700-4002-8e48-56e53e9494f6>

Droit public / Système de santé / Usagers / Mouvement sanitariste / Participation collective / Constitution de 1988 / Échange international / Droit français / Loi Kouchner / Siècle 21.

CERQUEIRA VIEIRA da COSTA (Gustavo)

Le rattachement juridique des sociétés commerciales supranationales : proposition d'un système de rattachement pour une "société du Mercosur" à la lumière du droit européen des sociétés

Université de Strasbourg/Universidade de São Paulo. 2014. Thèse de doctorat/Droit international (cotutelle) ; dirs Bauerreis (Jochen) et Rodas Grandino (João).

Localisation : Strasbourg-SCD-Bib. électronique

Nouvelle forme d'organisation de l'entreprise au sein d'un marché commun, la société commerciale supranationale peut relever de plusieurs ordres juridiques. En ce qui concerne, *brevitatis causa*, son « statut personne », deux méthodes de rattachement législatif s'opposent. La méthode du rattachement unique lie la société au seul ordre juridique dont elle est issue, celle du rattachement opère une complémentarité entre l'ordre juridique supranational et celui du siège social. Les deux méthodes reconnaissent une marge de liberté statutaire. Le choix du rattachement juridique constitue un enjeu crucial pour l'adoption du statut de ce type de société et, *in fine*, pour la réalisation des objectifs qui lui sont assignés. Seule l'Union européenne connaît de telles structures sociétaires et a choisi la méthode de la pluralité. Pour déterminer la pertinence de ce choix, la problématique est transposée au Mercosur qui envisage d'instituer une société supranationale et doit donc choisir son rattachement juridique. La méthode de l'unicité s'avère alors être la seule à pouvoir répondre aux exigences d'unité, d'uniformité et de cohérence du régime juridique de la société commerciale supranationale. Opposée à la méthode jusqu'ici privilégiée, la méthode du rattachement unique implique une indépendance du statut de cette société par rapport aux sources nationales. Ce choix de l'autonomie participe à l'édification d'un véritable droit des sociétés supranationales. Dans le contexte du Mercosur, ce changement de paradigme peut de surcroît contribuer à bâtir un ordre juridique mercosurien plus efficace dans ses rapports avec les systèmes étatiques. Ces mêmes conclusions autorisent alors à se demander *in fine* s'il ne faut pas effectuer en Europe un retour à la solution de principe envisagée jadis tant pour la société anonyme européenne que pour la société privée européenne et oser l'unicité du rattachement de ces sociétés à l'ordre juridique européen.

Droit international / Intégration économique / Sociétés anonymes / Sociétés privées / Supranationalité / Rattachement juridique / Droit européen / Transposition / Mercosur.

FERREIRA JORDÃO (Eduardo)

Le contrôle juridictionnel de l'administration publique au Brésil à la lumière de l'expérience étrangère

Universita Degli st. di Roma la Sapienza/Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. 2014. Thèse de doctorat/Droit (cotutelle) ; dirs Marcou (Gérard) et D'Alberti (Marco).

Publicat. *Le juge et l'administration. Entre le contrôle et la déférence*, Bruxelles, éd. Bruylant, 2016. [Chancellerie des Universités de Paris 2015 - Prix honorifique Levy-Ullmann en Droit et Sciences Politiques]

L'adaptation de l'intensité du contrôle juridictionnel aux caractéristiques de l'action administrative contrôlée. La thèse propose de démontrer comment adapter le contrôle du juge à la complexité croissante de l'administration publique, en ayant recours aux exemples de quatre systèmes juridiques différents : France, Italie, États-Unis et Canada. Dans différents systèmes juridiques, il existe un discours qui propose l'auto-restriction juridictionnelle comme la seule solution adaptée à la complexité de l'administration publique contemporaine. Le juge ne devrait pas se mêler de questions plutôt politiques ou techniques qui sont décidées par des autorités administratives spécialisées. Le recours à plusieurs ordres juridiques permet de confronter cette proposition et d'examiner différentes solutions.

Droit / Administration publique / Juridiction / Analyse comparative / France / Italie / États-Unis / Canada.

FONSECA TINOCO (Karlo)

Les licences des droits de propriété intellectuelle à l'épreuve de l'intérêt général. Une étude de droit brésilien, français et européen.

Université de Strasbourg. 2014. Thèse de doctorat/Droit de la propriété intellectuelle ; dir. Schmidt-Szalewski (Joanna).

Localisation : Strasbourg-SCD-Bib. électronique

La notion d'intérêt général façonne non seulement la concession des droits de propriété industrielle, mais également les limites imposées à leurs titulaires et la manière dont le contrôle de l'exercice de ces droits est réalisée. La prise en compte de la notion d'intérêt général en matière de licence des droits de propriété industrielle n'est pas la même en droit brésilien, français et de l'Union européenne. L'expérience française et européenne en la matière permet d'apporter des critiques et de nouveaux éléments de réflexion permettant une remise en cause du système actuel de contrôle des licences des droits de propriété industrielle brésilien, en vue de l'adoption d'un régime plus respectueux de la liberté des parties. L'étude du droit français et de l'Union Européenne permet d'envisager l'application du droit de la concurrence brésilien à ces contrats, sans préjudice d'une garantie d'adéquation à l'intérêt général.

Droit international / Contrat / Droit comparée / Intérêt général / Propriété industrielle / Concurrence / Droit d'auteur / Entente / Licence / Analyse comparative / Droit européen / Droit français / Droit brésilien.

LUFT (Rosangela Marina)

Regularização fundiária urbana de interesse social: A coordenação entre as políticas de urbanismo e de habitação social no Brasil à luz de experiências do direito francês [Régularisation foncière urbaine d'intérêt social : La coordination entre les politiques d'urbanisme et de logement social au Brésil à la lumière des expériences du droit français]

Universidade do Estado do Rio de Janeiro/Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. 2014. Thèse de doctorat/Droit (cotutelle) ; dirs Torres de Azevedo (Marcos Alcino) ; Foulquier (Norbert) et codir. Penalva Santos Moulin (Angela).

La régularisation foncière urbaine d'intérêt social ne peut être qualifiée juridiquement qu'à partir d'une vision d'ensemble, outre la légalisation de la possession ou de la propriété du bien immeuble, et englobe obligatoirement une série d'interventions urbanistiques essentielles. Une deuxième prémisse nécessaire à son étude juridique concerne le fait que ce type d'opération urbaine ne peut pas être compris de façon isolée, en tant qu'institution particulière, puisqu'elle présuppose la détermination des circonstances à partir desquelles la planification urbaine et la programmation du logement s'influencent mutuellement, en favorisant la promotion des droits fondamentaux. Trois valeurs élémentaires doivent inspirer le développement de cette corrélation entre les politiques d'urbanisme et de logement : l'habitat comme un droit fondamental complexe, lié à l'idée plus étendue de droit à la ville ; la propriété telle que droit protégé par l'ordre juridique strictement dans les cas de respect au principe de la fonction sociale et ; la juste distribution des plus-values urbaines comme principe qui régit l'intervention des pouvoirs publics dans les espaces urbains pour mettre en œuvre une distribution plus isonomique de l'espace. Etant donné le contexte normatif brésilien et la réalité institutionnelle des entités fédérées locales et prenant en compte l'expérience française par rapport aux politiques urbaines et de logement social, un cadre légal et un régime juridique plus adéquats sont faisables pour garantir la réalisation plus efficace des opérations urbaines de régularisation foncière.

http://www.bdt.d.uerj.br/tde_busca/arquivo.php?codArquivo=7888

Droit / Urbanisme / Foncier / Logement social / Politique urbaine / Analyse comparative / France.

RIBEIRO OERTEL (Roberta)

Le contrat international de distribution en droits français et brésilien

Université de Strasbourg/Universidade de São Paulo. 2014. Thèse de doctorat/Droit international (cotutelle) ; dirs Bauerreis (Jochen) et Casella Borba (Paulo).

Localisation : Strasbourg-SCD-Bib. électronique

Publicat. [Le contrat international de distribution : Concession et franchise : comparaison France-Brésil](#). Bruxelles, éd. Bruylant, 2016, 518p.

En France et au Brésil, les contrats de concession commerciale et de franchise sont généralement innommés, à l'exception de la concession commerciale de véhicules automobiles terrestres et de la franchise en droit brésilien. L'internationalité du litige met en évidence des difficultés spécifiques relatives à la détermination de la juridiction étatique compétente et du droit applicable au contrat de distribution. Il existe un désaccord au sein des tribunaux français quant à la nature de la responsabilité engagée par l'auteur de la rupture abusive du contrat. Ces difficultés sont mises en évidence dès lors que des règles en matière de compétence internationale de source communautaire sont applicables au litige, à la différence du litige soumis à l'arbitrage. Concernant le droit brésilien, l'étude dévoile une problématique relative à la place du principe de l'autonomie de la volonté des parties, lesquelles ne peuvent pas choisir le droit applicable à leur convention si le litige est soumis au juge étatique. En revanche, lorsque ce même contrat est soumis à l'arbitrage, les parties peuvent déterminer le droit applicable.

Droit international / Circuit de distribution / Contrat international / Droit français / Droit brésilien / Rupture abusive / Arbitrage / Responsabilité civile / Conflit / Loi / Jurisdiction.

RODRIGUES da CUNHA FISCHER (Luly)

Ordenamento territorial e planejamento municipal : estudo de caso das limitações supralocais à aplicação do Art. 30, VIII da constituição de 1988 pelo município de Parauapebas, Pará

Universidade Federal do Pará/Université Paris 13, Villetaneuse. 2014. Thèse de doctorat/Droit public (cotutelle) ; dirs Etien (Robert) et Benatti Heder (José).

Localisation : Paris13-Villetaneuse-BU D/L

La recherche a pour objectif de vérifier si les lois d'impact territorial de l'ordre juridique brésilienne peuvent être appliqués de façon hiérarchisée, intégrée et coordonnée par les municipalités situées en Amazonie dans l'élaboration de leurs planifications territoriales. L'analyse est limitée au territoire de la municipalité de Parauapebas dans l'État du Pará. La configuration territoriale de cette municipalité fournit une synthèse des problèmes juridiques existants en matière d'aménagement du territoire municipal en Amazonie Légale. La recherche utilise la méthode empirique, basée dans la technique d'étude de cas. Le résultat de la recherche est exposé en quatre parties. Dans la première partie, il est présenté un historique des projets d'exploitation de l'Amazonie depuis la période coloniale jusqu'à ce jour, en démontrant les changements légaux nécessaires pour subsidier l'activité de l'État. Deuxièmement, il est analysé les dispositions constitutionnelles et les infraconstitutionnelles par rapport à l'aménagement du territoire. Cela a servi de base pour identifier les normes auxquelles sont soumises à la planification municipale, aussi bien que le fonctionnement des instruments de gestion intermunicipales. Troisièmement, il est analysé la planification municipale de Parauapebas et son adéquation aux normes supralocaux. Quatrièmement, il est analysé l'application des normes européennes et françaises sur l'aménagement du territoire de la Guyane, afin de comprendre comment cet ordre juridique a trouvé des solutions adaptées aux particularités de l'Amazonie, mais sans l'objectif de comparer les systèmes juridiques. Cette analyse a permis de conclure que l'ordre juridique brésilienne possède seulement des instruments de planification régionalisés et des politiques sectorielles d'impact territorial, avec quelques dispositions différenciées pour l'Amazonie légale. Toutefois, il n'existe pas des instruments pour coordonner les politiques sectorielles au niveau national et régional. La municipalité est le seul membre de la fédération obligée à élaborer une planification de base territoriale. L'autonomie municipale est conformée par des règles supralocaux. La planification et l'exercice du pouvoir de police s'étendent pour la totalité de son territoire, mais ses effets sont différenciés selon le régime du foncier.

<http://www.theses.fr/2014PA131042/document>

<https://www.theses.fr/192095382>

Droit public / Aménagement du territoire / Commune / État / Planification / Urbanisme / Parauapebas / Pará / Amazonie / Siècle 20.

VARISON COSTA (Leandro)

L'indien et le perfectionnement des techniques juridiques au Brésil : pour une autre humanité possible.

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. 2014. Thèse de doctorat/Droit comparé ; dir. Nicolau (Gilda).

Localisation : Paris-Cujac-BU Droit

Cette thèse propose une analyse de l'émergence de la catégorie *Indien* au Brésil, et de la manière dont les techniques juridiques sont mobilisées par différents agents, pour lui donner sens et lui faire produire des effets juridiques. L'inscription historique de la catégorie juridique *indien* (et ses implications politiques) ne s'est pas faite unilatéralement, puisque ceux à qui la catégorie s'applique s'efforcent également de lui attribuer un sens. Pendant les dernières décennies du XX^e siècle, les peuples qui étaient initialement contraints par la mise en œuvre de cette catégorie, furent capables de se l'approprier pour revendiquer leurs droits et la reconnaissance de leur différence culturelle. La Constitution fédérale brésilienne de 1988 est considérée comme une grande avancée pour la reconnaissance des droits des peuples indigènes. Elle rompt formellement avec la logique assimilationniste qui dirigeait auparavant la politique indigéniste du gouvernement brésilien, et reconnaît aux indiens le droit de garder leur culture et leur identité ethnique. L'inscription de ces droits dans le texte constitutionnel ne garantit pourtant ni la stabilité de leur sens, ni leur effectivité, qui sont l'objet d'une négociation permanente entre les acteurs, qu'ils soient favorables ou opposés à ces droits. Ainsi, la différence culturelle exprimée dans la négociation du sens des droits

indigènes, traduit également une confrontation entre des systèmes politiques et juridiques différents : ceux représentés dans le droit étatique occidental et ceux qui sont propres aux cultures indigènes.

Droit juridique / Technique juridique / Différence culturelle / Constitution de 1988 / Gouvernement / Peuple / Indien / Humanisme / Siècle 20.

[Haut de page](#)

2015

AGUIAR (Janaima de)

Padrões de uso e sistemas de trabalho associados à diversidade vegetal no amazonas : uma abordagem interdisciplinar [Cadre d'usage et système de travail associés à la diversité végétale en Amazonie : une approche interdisciplinaire]

Université Lumière Lyon 2/Universidade Federal do Amazonas. 2015. Thèse de doctorat/Sciences juridiques (cotutelle) ; dirs Béguin (Pascal) et Fraxe Pinto (Therezinha de Jesus).

Localisation : Lyon2-Bron-BU

On a assisté, au cours des dernières décennies, à une intensification des impacts environnementaux générés par le modèle de production agricole conventionnel (dégradation des sols, contamination des ressources hydriques, réduction de la biodiversité). Celle-ci, associée à une concentration des terres et des revenus - entraînant à leur tour une exclusion des travailleurs ruraux et de la violence dans la campagne - a été propice à l'émergence de propositions pour un développement rural qui inclut l'adoption de pratiques agricoles durables. Dans une approche agro-écologique, l'implantation de nouvelles pratiques agricoles est insérée dans un processus graduel et multilinéaire de changement, dénommé transition agro-écologique, qui vise le passage d'un modèle agricole basé sur l'utilisation d'intrants chimiques à des formes de production plus durables. C'est dans la communauté de São Francisco da Costa da Terra Nova, que la recherche s'est effectuée. À partir de modèles de production existants, cette transition agro-écologique a déclenché une série d'innovations techniques et organisationnelles qui ont conduit à la fois à des changements dans le processus productif, dans les formes d'organisation du travail, et dans l'inclusion d'une nouvelle activité de travail : la commercialisation des produits agro-écologiques. En plus de recadrer les pratiques productives et les formes d'organisation du travail, la transition agro-écologique conduit à des nouvelles perspectives de performance pour les agriculteurs, par exemple constitution d'un nouveau marché, des foires agro-écologiques. Ainsi, nous pensons que les changements résultant du processus de transition agro-écologique peuvent contribuer au développement, à l'amélioration et à la diffusion de procédés innovants qui visent à améliorer les conditions de travail des agriculteurs familiaux, en vue de valoriser et d'élargir les perspectives de travail dans le contexte d'une agriculture durable.

<http://www.theses.fr/2015LYO20125>

http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2015/de_aguiar_j (Uniquement consultable sur intranet)

Droit juridique / Exploitation agricole familiale / Agro-écologie / Environnement / Economie / Agriculture durable / Travail / Innovation / Amazonie.

ALMEIDA LARANJEIRA (Rodrigo de)

Le gouvernement d'entreprise en droit européen et brésilien comparé

Université Panthéon-Sorbonne, Paris1/Humboldt-Universität, Berlin. 2015. Thèse de doctorat/Droit (cotutelle) ; dirs. Le Nabasque (Hervé) et Grundmann (Stefan).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris1-Bib. électronique

Le gouvernement d'entreprise a subi une modification radicale en Europe à partir des années 1990. Le changement est aujourd'hui consolidé et il fait partie du droit des sociétés modernes. Le droit brésilien s'est toujours inspiré des législations européennes. Notre étude pose la question de savoir, à partir d'une vue comparative, si le droit brésilien des sociétés se rattache au gouvernement d'entreprise européen. On se centre en Europe sur le droit allemand, le droit anglais, le droit français et le droit communautaire. Notre analyse dépasse le cœur du gouvernement d'entreprise et inclut des parties qui relèvent du droit des marchés de capitaux et du droit de l'environnement, qui ont évidemment aussi un lien avec le gouvernement d'entreprise et le droit des sociétés. Pour comprendre le cœur du gouvernement d'entreprise, à savoir l'organisation des organes d'administration de la société anonyme cotée sur un marché réglementé, il faut s'appuyer sur l'analyse du traitement juridique de sujets à la fois accessoires et rattachés, comme le régime de la responsabilité des administrateurs. Le gouvernement d'entreprise se partage principalement en gouvernements d'entreprise interne et externe. Le gouvernement d'entreprise interne est celui qui traite l'organisation des organes d'administration, les relations entre les administrateurs et les actionnaires. Il se préoccupe surtout des affaires internes des sociétés anonymes. Le gouvernement d'entreprise externe a plutôt à voir avec la société anonyme et ses relations externes, dans le cadre du droit des marchés de capitaux et du droit de l'environnement. La réglementation brésilienne n'a pas accompagné les évolutions du gouvernement d'entreprise interne, sauf par rapport à certains mécanismes de base, comme la publicité. Il y a une plus grande synchronicité dans le gouvernement d'entreprise externe, qui relève de sujets majoritairement poussés en priorité par un consensus international. Le Brésil devra, en fonction de l'évolution de la déconcentration de la structure de l'actionnariat, s'appuyer sur le droit européen et introduire davantage de concepts du gouvernement d'entreprise moderne.

<https://ecm.univ-paris1.fr/nuxeo/site/esupversions/5d074cb1-65e6-4142-8d48-02c466cfe3e8> (Uniquement consultable sur intranet)

Droit / Droit des sociétés / Droit de l'environnement / Marchés de capitaux / Gouvernement d'entreprise / Pays de l'Union européenne / Étude comparative / France / Allemagne / Grande-Bretagne.

DE FRANCO RISPOLI ALVES (Eduardo)

La diplomatie brésilienne des droits de l'homme au sein des Nations Unies

Université Panthéon-Assas, Paris 2. 2015. Thèse de doctorat/Droit international ; dir. Decaux (Emmanuel).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

Le présent travail est consacré d'une manière générale à l'étude juridique-évolutive de la structure et du fonctionnement du système international pour la protection et la promotion des droits de l'homme dans leur cadre contemporain. À travers l'exemple de l'État brésilien, la recherche se compose de deux parties (sphère nationale et internationale) et quatre mouvements (la formation historique et sociojuridique de l'État sur la construction de la politique étrangère ; le processus de prise de décision en politique étrangère sur les droits de l'homme au Brésil à la lumière de la Constitution de 1988 ; la performance du Brésil dans les mécanismes extra-conventionnels et conventionnels des Nations Unies en matière de droits de l'homme en tant qu'État membre, et la recevabilité et l'absorption des actes unilatéraux internationaux relatifs aux droits de l'homme par l'État brésilien), afin de dégager les lignes de force de la diplomatie multilatérale des droits de l'homme au sein des Nations Unies et, à partir de l'exemple brésilien, d'esquisser de probables caractéristiques universelles du système. L'étude s'attache de cette façon aux éléments subjectifs et objectifs dans la construction positive et relative du droit international des droits de l'homme, en particulier à l'analyse des actes unilatéraux des Nations Unies sur les droits de l'homme. Ainsi, avec l'ordre international actuel en tant que paramètre, cette thèse vise à indiquer des possibilités d'optimisation de l'efficacité du système interétatique onusien pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte mondial de diversité culturelle et socio-gouvernementale, de conservatisme diplomatique et de connivence interétatique.

<http://www.theses.fr/2015PA020007/document>

Droits de l'homme / Diplomatie / Système international / Ordre interétatique contemporain / Conseil des droits de l'homme / Nations Unies.

INOCENTE ROMEU (Bruno)

Les mécanismes de la solidarité territoriale : essai comparatif (Brésil - France)

Université de Bordeaux. 2015. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Duprat (Jean-Pierre).

Localisation : Bordeaux-UB-Bib.Electronique

À l'intérieur d'un État, la distribution des ressources publiques sur le territoire a une importance fondamentale, parce qu'elle représente un facteur de justice dans les rapports entre collectivités territoriales, de sorte qu'elle conditionne la capacité à assurer les charges liées à l'exercice de leurs compétences, dans le respect de leur autonomie, au profit des habitants qui doivent pouvoir bénéficier d'une qualité minimale des services publics. Cette thèse vise d'abord à étudier et à comparer quelle est l'influence de la forme d'État (unitaire pour la France et fédérative pour le Brésil) sur les mécanismes de la solidarité territoriale. Elle se propose de décrire et d'analyser l'efficacité des mécanismes plus importants (financiers : impôt local, dotations, fonds et transferts facultatifs ; coopératifs : institutions représentatives, politiques publiques nationales, mutualisation et contrats entre collectivités territoriales) mis en place, dès le prélèvement des impôts (nationaux ou locaux), en passant par les incitations fiscales, jusqu'au transfert des ressources aux bénéficiaires. Toute d'abord par une description de l'évolution historique qui explique l'organisation territoriale et la naissance des mécanismes de solidarité actuels, puis en montrant les inégalités importantes qui existent, principalement entre communes pour, enfin, finir avec une analyse prospective de l'efficacité et des défauts (guerre fiscale, corruption et évasion fiscales) de ces mécanismes qui visent à réaliser une péréquation (verticale ou horizontale) des ressources publiques.

<http://www.theses.fr/2015BORD0004/document>

Droit public / Attribution de compétence / Autonomie locale / Décentralisation / Dotation / État fédéral / État unitaire / Guerre fiscale / Inégalité territoriale / Transfert gouvernementale / Analyse comparative / France.

SERRA FREIRE (Paula)

Le contrat international de consommation, comparaison franco-brésilienne

Université Panthéon-Assas, Paris 2. 2015. Thèse de doctorat/Droit international ; dir. Bureau (Dominique).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit

L'internationalisation de la consommation de produits ou services est un phénomène qui peut être observé dans les pays développés, comme la France, mais aussi, en grande mesure, dans les pays en voie de développement comme le Brésil. Cette internationalisation a des effets importants sur la protection du consommateur, considéré dans la plupart des pays comme une partie faible qui mérite protection. Cette internationalisation soulève aussi des questions intéressantes de droit international privé. Dans ce travail, nous allons étudier les questions liées à la détermination de la juridiction compétente et celle de la loi applicable à ces contrats, depuis la perspective du droit français et du droit brésilien.

Droit international / Contrat / Consommateur / Protection / Conflits de lois / Conflits de juridiction / Étude comparative / Droit français / Droit brésilien.

VIANNA GONCALVES (Raphael)

Exploitation offshore d'hydrocarbures et responsabilité civile : droit comparé : Brésil, France et États-Unis

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. 2015. Thèse de doctorat/Droit des affaires ; dir. Delebecque (Philippe)

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris1-Bib. électronique

La situation actuelle des règles relatives à la responsabilité civile de l'entrepreneur pour les dommages environnementaux provoqués par l'exploitation offshore d'hydrocarbure et le transport de ce produit par des navires pétroliers, démontre que le législateur a été de plus en

plus concerné par la question de la santé environnementale. Cependant, il y a beaucoup de lacunes dans les lois nationales qui peuvent entraîner une incertitude juridique considérable pour l'entrepreneur et en même temps, ne pas fournir une protection adéquate à l'environnement et à l'homme. L'étude comparée des systèmes juridiques démontre qu'il est extrêmement important que les pays qui sont exposés aux périls des marées noires, notamment ceux qui exploitent des hydrocarbures dans la mer, disposent d'un fonds spécial d'indemnisation pour garantir et faciliter la restauration de l'environnement et le paiement des indemnisations aux victimes. Outre la protection de l'environnement et des droits des citoyens, le fonds offre aussi la possibilité d'application des cas exceptés et de la limitation de responsabilité. Le fonds serait utilisé pour couvrir les préjudices au-delà de la limite de responsabilité de l'entrepreneur ou dans les cas où la responsabilité de celui-ci est écartée par un cas excepté.

Droit des affaires / Droit comparé / Environnement / Pollution par hydrocarbures / Mer / Responsabilité civile / Marée noire / Limitation de responsabilité / Cause d'exonération / Dommage punitif / Fonds d'indemnisation / Analyse comparative / France / États-Unis.

[Haut de page](#)

2016

ANDRADE e BARROS (Marinana)

Régime démocratique et droit international en Amérique Latine : la construction normative de la promotion de la démocratie au sein des accords et arrangements multilatéraux régionaux [Regime Democrático e Direito Internacional na América Latina: A construção normativa ad promoção da democracia nos acordos e arranjos multilaterais regionais]

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne/Pontificia Universidade Católica de Minas Gerais. 2016. Thèse de doctorat/Sciences juridiques (cotutelle) ; dirs Sorel (Jean-Marc) et Lasmar (Jorge Mascarenhas).

Localisation : Paris-CUJAS-BU Droit ; Paris1-Bib. électronique

À la fin de la Guerre froide, la promotion de la démocratie s'est consolidée en tant que thème au-delà des frontières nationales, ce qui impliqua de revoir les paradigmes traditionnels des relations internationales et engendra de profondes controverses. Le contenu de ce que l'on nomme démocratie est ainsi formé de positionnements idéologiques différents, voire parfois opposés, entre les acteurs internationaux. Dans la société internationale, la conception spécifique de démocratie libérale représentative prévaut néanmoins en tant que produit politique occidental. En Amérique latine, un locus construit sur la base de paramètres politiques représentés par des catégories qui ne lui sont pas nécessairement propres. Cette discussion prend ainsi des contours très particuliers du fait de la construction historique de la région et de la superposition des accords et arrangements multilatéraux régionaux. Ces arrangements – OEA, Mercosur, Unasur, SICA, CAN et ALBA – créèrent, tout au long des années 90, des cadres normatifs qui traitent du régime politique de leurs États membres. L'Amérique latine possède ainsi un ensemble très dense de directives établi par l'adoption de normes concrètes qui mettent en œuvre cet impératif lorsque des crises politiques surviennent dans des pays de cette région. Le contenu de ce corps normatif varie selon l'arrangement analysé, le type de crise auquel il faut faire face et le gouvernement qui fait l'objet des mesures proposées. La complexité de la scène politique régionale se reflète ainsi dans le phénomène de promotion de la démocratie.

Droit international / Démocratie / Régime politique / Organisation internationale / Mercosud / UNASUR / Amérique latine / Siècle 20.

LAYDNER (Patricia)

Un juge pour l'environnement, étude comparée en droit français et brésilien

Université Paris-Saclay. 2016. Thèse de doctorat/Sciences juridiques ; dir. Fonbaustier (Laurent)

Localisation : Paris Sud-SCD-Bib. électronique

Nouvelle et importante discipline juridique, le droit de l'environnement protège des intérêts collectifs essentiels à la survie de l'espèce humaine. Marqué par la mondialisation, la transversalité et l'influence des sciences dures, particulièrement touché par l'inflation législative, ce droit qui évolue dans la complexité, a trouvé sa place dans les constitutions française et brésilienne. Son application représente un vrai défi pour les juristes, y compris pour les juges. En effet, si le principe d'intégration invite à la prise en compte de l'environnement dans toutes les décisions publiques, c'est aussi le juge qui est invité à exercer un rôle essentiel pour la protection de l'environnement. Dans un tel cadre, émerge l'idée de spécialiser les juridictions environnementales. Vue comme une solution au problème de la complexité – et aussi de l'encombrement de la justice – la spécialisation des juridictions aurait effectivement certains avantages, surtout celui de permettre la familiarisation des juges aux spécificités qui caractérisent ce droit particulier. Mais en termes de spécialisation organique, les difficultés demeurent : la compétence environnementale est difficile à délimiter et certaines formes de spécialisation – qui ne semblent pas compatibles avec les caractéristiques des systèmes français et brésilien – risquent d'entraîner l'isolement de la discipline. La formation environnementale des juges, qui peut être vue comme un mécanisme de spécialisation subjective, apparaît comme une voie nécessaire pour faire évoluer l'application du droit de l'environnement par le juge.

[L'auteur ne permet pas l'accès à cette thèse](#)

Droit / Environnement / Complexité / Juge / Spécialisation / Intégration / Formation / Pouvoir judiciaire

MARTINS PADILHAS GAURIAU (Rosane)

La contribution du juge du travail en matière de harcèlement moral en France et au Brésil

Université Paris1, Panthéon-Sorbonne. 2016. Thèse de doctorat/Droit ; dir. Loiseau (Grégoire).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris1-Bib. électronique

La qualification juridique de harcèlement moral est indissociable d'une atteinte à la dignité du salarié au Brésil. En France, l'atteinte à la dignité du salarié n'est qu'une conséquence éventuelle et non systématique des faits de harcèlement moral. C'est là une différence fondamentale entre le droit du travail brésilien et le droit du travail français. Dans la première partie, la thèse aborde les notions de dignité, santé et environnement de travail du salarié. En effet, le harcèlement moral se situe au croisement de ces trois notions et la dignité est la notion principale. La deuxième partie repose sur le harcèlement moral en tant que tel, dont le régime procède d'une variété de sources en

France et au Brésil, appréhendé en tant que notion juridique dont les caractéristiques et les manifestations sont multiples. Il traduit un manquement de l'employeur à l'obligation de sécurité de résultat en France et à l'obligation de protection de la santé et de la sécurité du salarié au Brésil. Dans les deux pays, ce manquement peut être sanctionné sur le plan de la responsabilité civile et pénale, sans exclure la mise en œuvre du droit disciplinaire. Il s'agit d'étudier (par l'analyse de l'interprétation du Tribunal supérieur du travail brésilien et de la chambre sociale de la Cour de cassation française), la place du harcèlement moral, à la lumière de la dignité du travailleur tout en prenant en compte le contexte propre à chaque pays. Cette comparaison permettra d'identifier la place que le droit brésilien et le droit français réservent à la protection de la dignité dans la lutte qu'ils mènent contre le harcèlement moral.

<http://www.theses.fr/2016PA01D080/document>

Droit du travail / Harcèlement moral / Harcèlement managérial / Violence / Dignité / Responsabilité civile / Préjudice moral / Tribunal supérieur du travail / Cour de Cassation / Obligation de sécurité / Analyse comparative / France.

SARMENTO BARRA (Juliano)

Fonds de pension et retraite : entre l'ordre économique et l'ordre social. Etude franco-brésilienne sur les fonds de pension

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. 2016. Thèse de doctorat*Sciences juridiques ; dir. Kessler (Francis).

Localisation : Paris-CUJAS-BU Droit ; Paris1-Bib. électronique

Une théorie juridique sur les fonds de pension à partir d'une approche franco-brésilienne, tel est l'objet de notre recherche. Premièrement nous proposons l'étude d'un dialogue entre les systèmes juridiques français et brésilien en matière de retraites de base de la sécurité sociale. Il faut conceptualiser en premier lieu la notion de sécurité sociale et délimiter l'objet qui sera complété par les fonds de pension. Existents-ils et quels seraient-ils les axes communs entre les deux pays en relation aux notions juridiques des régimes de retraite de base ? Dans un second temps, nous envisagerons de formuler une théorie juridique générale des fonds de pension. Nous constatons que le lieu et la nature de ces entités de retraite sont peu précisés par la doctrine des deux pays. Où ces organismes de retraite doivent-ils agir et quel est de fait le besoin devant être protégé ? Nous formulons des principes universels. La notion de « relation juridique de retraite privée » autonome par rapport à d'autres relations, est-elle envisageable ? Deux questions principales nécessitent des réponses. Les fonds de pension sont-ils des éléments de l'ordre public économique ou de l'ordre public social ? En d'autres mots, ces organismes ont-ils une nature juridique économique ou sociale ? De plus, il convient de déterminer si les fonds de pension sont vraiment des éléments de sécurité sociale et si l'ensemble de leurs principes lui sont applicables. La complexité du sujet des fonds de pension et de leur conception juridique démontre l'intérêt de notre recherche. Leur problématisation et la recherche de réponses nous amènent à un univers encore peu étudié par la doctrine juridique.

<https://ecm.univ-paris1.fr/nuxeo/site/esupversions/3f755dca-0a96-4866-8d6a-d7d4e305c0b1> (Uniquement consultable sur intranet)

Droit comparé / Sciences juridiques / Économie / Fonds de pension / Retraite / Ordre public économique / Ordre public social / Théorie générale / Contrat / Analyse économique du droit.

SILVA da ANUNCIACÃO (Clodoaldo)

Regard transdisciplinaire sur le phénomène migratoire au Brésil et en France : prémisses pour un système normatif légitimé par l'altérité et les droits de l'homme

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne/Universidade de São Paulo. 2016. Thèse de doctorat/Droit (cotutelle) ; dirs Kessler (Francis) et Menezes (Wagner).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris1-Bib. électronique

Dans un contexte postmoderne, pluriculturel, ambivalent et contingent, comment établir les prémisses d'un système normatif pour les migrations internationales légitimé par l'altérité et les Droits de l'Homme qui soit capable d'apporter des bénéfices aux pays d'origine, de destination et surtout aux migrants ? Avec un abordage bibliographique qualitatif basé sur les herméneutiques phénoménologiques et du sujet, la migration est analysée comme un phénomène global, complexe et transdisciplinaire en débattant sur la culture, l'identité, la diversité, l'altérité et les droits humains dans les divers domaines scientifiques pour actualiser les concepts et institutions et capturer l'amplitude et la profondeur du spectre de la mobilité humaine. L'objectif est d'identifier les principes pour une réglementation légitime dans une perspective « transcivilisationnelle », basée sur la dignité de la personne humaine et sur l'éthique de l'espèce qui régule le flux migratoire et qui apporte des bénéfices pour toutes les parties concernées. Une comparaison entre la France et le Brésil, en tant que représentants du Nord et du Sud globaux démontre que dans la gestion migratoire, en dépit de la prédominance du discours humanisé, les pratiques des États et des sociétés ne correspondent pas à la rhétorique diffusée. Le résultat de la recherche permet d'identifier les prémisses de l'établissement de normes légitimes dans les domaines philosophique, sociologique, socioéconomique et environnemental, politique et juridique, qui incluent le migrant en tant qu'être humain au centre des débats et décisions comme destinataire mais aussi auteur des politiques migratoires.

Droit international / Droit de l'homme / Émigration / Immigration / Politique publique / Transdisciplinarité / Altérité / Migration / Légitimité / Analyse comparative / France.

TAVARES FILHO (Newton)

Juger les lois : l'activisme juridictionnel du tribunal fédéral suprême du Brésil dans le cadre de la constitution de 1988

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. 2016. Thèse de doctorat/Droit ; dir. Verpeaux (Michel).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris1-Bib. électronique

La présente thèse porte sur l'activisme juridictionnel du Tribunal Fédéral suprême du Brésil dans le cadre de la constitution de 1988, c'est-à-dire sur les méthodes et les stratégies permettant à la Cour d'affirmer son rôle vis-à-vis du justiciable et des autres pouvoirs publics. L'activisme y est étudié en utilisant les concepts développés par la doctrine française, les plaçant dans le contexte de la séparation des pouvoirs consacrée par la constitution de 1988. D'un point de vue méthodologique, cette thèse s'appuie sur une démarche qualitative, et privilégie l'analyse des décisions judiciaires. Elle se compose de deux parties, découpées en huit chapitres totaux. La première partie se concentre sur les conditions permettant l'activisme du Tribunal fédéral suprême. Elle démontre que ce phénomène a eu lieu en raison de la

convergence contextuelle de diverses circonstances historiques, institutionnelles, normatives et doctrinales, au nombre desquelles les plus importantes ont été des innovations apportées par la constitution de 1988 et l'adoption de nouvelles conceptions doctrinales de la fonction du juge constitutionnel dans l'État de droit. La deuxième partie identifie et analyse les manifestations concrètes de l'activisme de la Cour. Partant des motifs des décisions judiciaires, elle expose les orientations et l'évolution des politiques jurisprudentielles du Tribunal fédéral suprême, mises en perspective avec les compétences des autres institutions. La configuration normative et doctrinale de la séparation des pouvoirs au Brésil, comme l'identification des compétences attribuées au Tribunal suprême, servent ainsi d'instrument heuristique pour l'exposition du thème abordé.

<http://www.theses.fr/2016PA01D016/document>

Droit constitutionnel / Cours constitutionnelles / Pouvoir judiciaire / Activisme juridictionnel / Gouvernement des juges / Tribunal fédéral suprême / Juge constitutionnel / Constitution de 1988 / Séparation des pouvoirs.

VALLE CORREA RAMOS (Amanda do)

Le financement des campagnes présidentielles en France et au Brésil

Université Paris 13, Villetaneuse. 2016. Thèse de doctorat/Droit public ; dir. Dolez (Bernard).

Localisation : Paris13-villetaneuse-BU D/L

Publicat : *Sous le même titre*, Presses Universitaires européennes, 2017. 652p.

Cette étude se propose d'analyser toutes les questions liées au financement des campagnes électorales en vue des élections présidentielles. En effet, l'écllosion des affaires de corruption politique, ayant révélé l'influence de l'argent dans la vie politique, le financement des campagnes électorales a fait l'objet de débats dans plusieurs démocraties. Une comparaison entre la France et le Brésil, deux démocraties ou les systèmes électoraux différent, tente de montrer que le pouvoir de l'argent peut influencer les élections, spécialement celles du président de la République. Cette recherche aborde donc des questions relatives à la réglementation et au contrôle du financement des campagnes électorales à la Haute fonction publique. Y sont décrits de manière exhaustive avec pour modèle comparative, les points positifs ainsi que les faiblesses des deux systèmes face à un même "ennemi" : l'influence de l'argent dans la vie politique.

Droit public / Président / Élection / Campagne électorale / Droit électorale / Partis politiques / Finances / Corruption / Démocratie / Analyse comparative / France.

[Haut de page](#)

2017

ALMEIDA CORRÊA (Simy de)

A natureza como sujeito de direitos ? : As transformações do conceito de natureza e seu contexto de alienação no sudoeste do Pará, Brasil [Droits de la nature ? : Les changements dans les notions de la nature et son processus d'aliénation au sud-ouest du Pará, Brésil]

Université Sorbonne Paris Cité [Paris 13]/Universidade Federal do Pará. /2017. Thèse de doctorat/Droit public (cotutelle) ; dirs Naim-Gesbert (Éric) et Ramos de Castro (Edna Maria).

Localisation : Paris13-BU Villetaneuse

Le but principal de ce travail a été de reprendre les transformations du concept de la nature au sein de la philosophie occidentale et de mettre en relation l'histoire du droit, à partir des catégories analytiques telles que le pouvoir et la domination qui tracent un chemin particulier au déroulement de la crise environnementale également mise en question aujourd'hui. L'objectif était de discuter le rôle du Droit en tant que science et comme un instrument de pouvoir qui a historiquement conduit seulement des tranches de la société à un statut de position dominante, ces petits groupes corroborent à la crise environnementale. En ce sens, il est inévitable de parler de l'Amazonie, en particulier du Pará, un État où la déforestation et les conflits atteignent des records. Le reflet de toutes ces transformations est vécu au quotidien dans cette région où des points de vue opposés sur la nature cohabitent conflictuellement et alors, c'est dans ce champ de forces que la classe dominante montre son pouvoir et détermine l'avenir de ce lieu. Nous présentons une brève analyse de la façon dont les juristes se manifestent dans les processus liés à des grands projets parmi la région ouest du Pará pour illustrer la vision et les concepts de la nature tirés par ces importants acteurs. Mais qu'est-ce que qui pourrait être vraiment différent dans cet ensemble qui se répète à travers le monde ? À la fin, nous présentons les dernières discussions sur l'autonomisation sociale des agents qui résistent à la domination séculaire. La nature comme sujet de droit est non seulement une pensée tirée d'une dimension théorique biocentrique, mais aussi elle représente un mouvement de décolonisation de la pensée et des constructions européanisées/occidentales, ainsi qu'une construction de l'autonomisation des agents qui donne l'identité à ce lieu, l'Amazonie.

<http://www.theses.fr/2017USPCD008/document>

Droit de la nature / Protection / Déboisement / Déforestation / Conflit socio / Environnement / Philosophie / Pará / Amazonie.

AZAMBUJA de MAGALHÃES PINTO (Roberta)

Les actes d'administration judiciaire en droit français et en droit brésilien : étude de procédure civile comparée

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. 2017. Thèse de doctorat/Droit privé ; dir. Cadiet (Loïc).

Localisation : Paris-CUJAS-BU Droit ; Paris1-Bib. électronique

Si le but final du procès consiste dans le prononcé du jugement, par lequel le juge dit le droit (jurisdictio), dissipant, l'incertitude juridique et promouvant ainsi la paix sociale, d'autres actes doivent également être réalisés pour l'accomplissement de la mission de juger dans des conditions satisfaisantes : ce sont les actes d'administration judiciaire, sujet de notre étude. Le concept français englobe les actes d'organisation juridictionnelle et les actes de gestion procédurale qui visent, respectivement, au bon fonctionnement des juridictions et au bon déroulement de l'instance. Malgré la portée de ce sujet, il reste peu exploré par les juristes et nous avons pu constater des hésitations quant à l'exacte qualification des actes du juge par la doctrine et la jurisprudence. Ceci n'est pas pourtant souhaitable dans la mesure où les actes judiciaires administratifs sont soumis, selon le droit positif français, à un régime différent de celui qui s'applique aux actes liés à

l'activité juridictionnelle. En conséquence, ils ne sont pas assujettis en principe aux mêmes contraintes que les jugements et ne sont sujets à aucun recours. L'absence de voies de contestation liée à l'adoption d'un système souple dans un domaine où le chef de juridiction dispose de pouvoirs majeurs ouvre alors des questionnements légitimes sur le respect des principes majeurs qui gouvernent le procès et la justice. Même si le droit brésilien ne connaît pas la notion française, l'administration de la justice brésilienne requiert, elle aussi, l'accomplissement d'actes judiciaires administratifs. Les similitudes pour ce qui concerne les actes de gestion procédurale et les différences significatives dans le domaine de l'organisation juridictionnelle justifient alors la méthode comparative de la présente étude qui vise à déterminer les particularités et les traits communs de ces deux systèmes juridiques et à identifier ce que chacun peut apprendre de l'autre dans un but constant de développement.

<http://www.theses.fr/2017PA01D026/document>

Droit privé / Droit judiciaire / Justice / Administration / Procédure civile / Mesure d'administration judiciaire / Acte d'organisation juridictionnelle / Acte de gestion procédurale / Analyse comparative / France.

COSTA MORAIS (Thales de)

Les actions collectives en droit brésilien et en droit colombien

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne/Universidade Federal de São Paulo. 2017. Thèse de doctorat/Droit (cotutelle) ; dirs Verpeaux (Michel) et Ferraz Júnior Sampaio (Tércio).

Localisation : Paris-CUJAS-BU Droit ; Paris1-Bib. électronique

Définies comme des procédures juridictionnelles visant à la prévention, à la cessation ou à la réparation des dommages infligés à des individus en nombre indéterminé, les actions collectives ont profondément modifié la place du juge et celle de l'administration dans la concrétisation des normes générales en droit brésilien et en droit colombien. Contrairement à la doctrine pour laquelle ces actions témoigneraient de l'existence d'une catégorie d'intérêt située entre l'intérêt individuel et l'intérêt général, cette recherche révèle que les actions collectives ne peuvent être comprises qu'en prenant en compte l'évolution du contentieux administratif. Elles s'inscrivent en effet dans un mouvement où les compétences de l'administration sont progressivement dévolues au juge et permettent à ce dernier de prendre une décision à la place de l'administration même en l'absence d'une atteinte portée à un individu déterminé. Elles invitent par-là le chercheur à établir une classification des comportements susceptibles d'être prescrits par le juge. Ces derniers se rapportent en effet toujours à des individus en nombre indéterminé, mais ce rapport peut être direct ou indirect. Quand il s'agit d'un rapport indirect avec des individus en nombre indéterminé, les comportements se rapportent directement à certains objets ou à certains individus parfaitement identifiés. Quand les comportements se rapportent directement à des individus en nombre indéterminé, ceux-ci peuvent être de qualité indéterminée ou déterminée. Et si ces individus sont de qualité déterminée, ils peuvent être en nombre illimité ou en nombre limité.

Droit / Recours collectifs / Contentieux administratif / Intérêt général / Responsabilité / Prévention / Injonctions / Pouvoir discrétionnaire / Actions collectives / Accès au juge / Colombie.

FERREIRA PRADAL (Fernanda)

A "justiça de transição" no Brasil : o caso do Departamento de Ordem Política e Social (DOPS) do Rio de Janeiro [La justice transitionnelle au Brésil : le cas du Departamento de Ordem Política e Social (DOPS) de Rio de Janeiro]

Université Paris Nanterre, Paris 10/Pontificia Universidade Católica–Rio de Janeiro. 2017. Thèse de doctorat/Droit public (cotutelle) ; dirs Champeil-Desplats (Véronique) et Gómez (José María).

Localisation : Nanterre-Paris10-Bib. élec.

Ce travail se penche sur le conflit de mémoires, les usages et les projets autour de l'immeuble de l'ancien Departamento de Ordem Política e Social (DOPS), dans le cadre du processus de ce qu'on appelle la justice transitionnelle au Brésil. Le centre de l'étude est la dynamique de la dispute pour ce lieu de mémoire, dans le contexte des luttes sociales menées par des ex-prisonniers politiques et des parents des morts et des disparus de la dictature militaire (1964-1985). La confrontation entre les projets « Espaço Cultural Memória e Direitos Humanos » et « Museu da Polícia Civil » en révèle les enjeux symboliques, idéologiques et pédagogiques. En outre, le travail expose et questionne les fonctions imparties à la police politique dans la structure de l'appareil répressif de la dictature, et à la police civile dans la sécurité publique en situation démocratique au Brésil.

<http://faraway.parisnanterre.fr/login?URL=http://bdr.parisnanterre.fr/theses/intranet/2017/2017PA100075/2017PA100075.pdf>

http://faraway.parisnanterre.fr/login?URL=http://bdr.parisnanterre.fr/theses/intranet/2017/2017PA100075/2017PA100075_resume.pdf

(Uniquement consultable sur intranet)

Droit public / Violence d'État / Lutte sociale / Politique de mémoire / Mémoire collective / Police politique / Justice transitionnelle / Dictature militaire (1964-1985) / Gouvernement / Rio de Janeiro / Siècle 20.

MARQUES (Silvio Antonio)

La coopération juridique franco-brésilienne

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. 2017. Thèse de doctorat/Sciences juridiques ; dir. Cadiet (Loïc).

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris1-Bib-électronique

Depuis la fin du XX^e siècle, le nombre d'enquêtes et de procédures judiciaires civiles et criminelles internationales a considérablement augmenté à cause de la mondialisation de l'économie et de la facilité de transport de personnes et de biens. Toutefois, les normes de coopération juridique internationale, y compris celles existantes entre la France et le Brésil, n'ont pas accompagné cette évolution. En réalité, l'assistance juridique internationale a toujours faiblement fonctionné à cause, notamment, de la défense rigoureuse de la souveraineté étatique, de l'absence de confiance mutuelle et de coordination entre les pays. La distribution de pouvoirs dans la communauté internationale est faite horizontalement, de sorte que les normes d'assistance entre les États sont marquées par la décentralisation et le particularisme. Dans la plupart des régions du monde, l'accomplissement des demandes d'entraide judiciaire est lent et bureaucratisé, en dépit de la signature de nombreux traités bilatéraux et de conventions régionales et mondiales. L'extradition est encore réalisée presque selon la même formule inventée par les égyptiens et les hittites en 1280 av. J.-C. La commission rogatoire, dont les racines se retrouvent dans les systèmes de la *litteræ publicæ* romaine et de la lettre de *pareatis* française, est encore le principal outil

d'entraide civile et pénale. Quelques normes qui peuvent être classées comme de première génération prévoient encore l'utilisation de la voie diplomatique indirecte. Les règles de deuxième génération, créées, notamment, à partir de la fin du XX^e siècle, ont amélioré la transmission de demandes, à travers les autorités centrales, mais ne résolvent pas tous les problèmes. En fait, seules les normes de l'Union européenne sont véritablement de troisième génération, parce qu'elles privilégient l'envoi direct de demandes d'entraide civile et pénale, la rapide exécution du mandat d'arrêt européen et l'accomplissement d'une grande quantité de jugements civils sans exequatur ou autre procédure intermédiaire. Les normes de coopération juridique franco-brésiliennes, qui découlent des conventions signées en 1996, sont aujourd'hui dépassées et anachroniques. Les règles de droit interne des deux pays qui visent l'assistance internationale sont franchement plus généreuses et plus efficaces que les règles d'origine conventionnelle. L'élaboration de nouvelles conventions surgit ainsi comme une solution envisageable, malgré les énormes défis politiques et juridiques. Évidemment, les conventions éventuellement parrainées par les Nations Unies ou par la Conférence de La Haye qui traitent de la coopération juridique directe semblent plus appropriées à une résolution plus ample des principales questions. Mais rien n'empêche la conclusion de textes régionaux, inter-régionaux ou même bilatéraux, mais leur étendue serait plus restreinte.

Droit / Sciences juridiques / Entraide judiciaire internationale / Commission (droit) / Extradition / Souveraineté / Coopération juridique internationale / Coopération judiciaire internationale / Entraide civile internationale / Entraide pénale internationale / Commission rogatoire / Exequatur / France / Siècle 20.

MATTES (Anita)

La protection de la culture des communautés traditionnelles : Réflexion à partir des droits d'auteur français et brésilien et du droit international

Université Paris-Saclay. 2017. Thèse de doctorat/Sciences juridiques ; dir. Bensamoun (Alexandra).

Localisation : Paris Sud-SCD-Bib électronique

L'étude des rapports de la culture des communautés traditionnelles et du droit implique une vision large, mêlant approche comparative et internationale, car les conceptions sont variées et les instruments divers. Au Brésil, pays doté d'une grande diversité culturelle, la nécessité de la protection de la culture populaire est une demande croissante, justifiée et nécessaire. La France, de son côté, présente le double avantage d'être le berceau du droit d'auteur et de connaître, elle aussi, une part de culture traditionnelle. En outre, dès les années 1970, le mouvement international autochtone occupe progressivement une place grandissante dans les débats internationaux. Deux axes émergent alors pour tendre à protéger la culture des communautés traditionnelles. Il ressort d'abord des processus de négociations internationales la possible utilisation des instruments classiques de protection des droits de propriété intellectuelle. À ensuite émergé, ces dernières années, une tendance à l'élaboration d'une protection spécifique de la culture traditionnelle. Dans cette perspective, l'analyse comparative des systèmes juridiques français et brésilien enrichit la réflexion sur des régimes dont la mise en œuvre effective s'avère particulièrement complexe. Cette thèse invite aussi à s'interroger sur les raisons de ce dysfonctionnement, en livrant une étude portant sur plusieurs instruments normatifs. Le résultat est une analyse à trois focales (internationale, nationale et, dans certains cas, locale) qui vise à mettre en évidence les enjeux majeurs de la régulation de la culture traditionnelle.

Droit / Droit d'auteur / Protection de la culture traditionnelle / Communauté traditionnelle / Régulation internationale / Folklore / Culture populaire / Droit d'auteur international

OLIVEIRA LEAL (Antônio de)

O direito à memória como um dos fundamentos da dignidade humana : memória política e a justiça para as vítimas do progresso [Le droit à la mémoire comme fondement de la dignité humaine : mémoire politique et la reconnaissance des droits des minorités]

Université Paris Nanterre, Paris 10/Pontificia Universidade Católica do Rio de Janeiro. 2017. Thèse de doctorat/Droit public (cotutelle) ; dirs Borrillo (Daniel) et Assy (Bethania).

Localisation : Nanterre-Paris10-Bib. élec

L'idée principale qui sous-tend cette thèse est que la façon dont un peuple construit, absorbe et travaille son mémoire, compris dans sa dimension socio-politique, est essentiel pour la caractérisation, la reconnaissance et la définition de l'espace de politique, sociale et, par conséquent, juridique. Chaque mémoire, chaque oubli, chaque histoire racontée en public par un peuple a le pouvoir d'influencer l'espace politique vécu par ces personnes et leurs promesses en fin de compte le lien pour l'avenir. Avant le scénario brésilien (nettement inégale, injuste, oppressive), cette thèse a été construite à partir d'une réflexion basée sur les questions suivantes: les effets et les conséquences d'un travail de mémoire collective dans cette réalité politique et sa projection pour l'avenir; la reconnaissance du passé, afin de rétablir la justice sociale et la réhabilitation des victimes, en offrant une visibilité et un rôle social; le rôle du récit (en particulier du point de vue de la victime) dans leur dimension politique et éthique; la reconnaissance de la tradition qui a été reçu et le rejet dans l'avenir.

<http://www.theses.fr/2017PA100074/document>

Droit public / Minorité / Statut juridique / Mémoire collective / Aspect politique / Mémoire politique / Dignité humaine / Reconnaissance / Inégalité / Justice sociale / Réhabilitation de victime.

RAMPHORT (Dobrina)

La mise en application de l'accord ADPIC en matière de brevets pharmaceutiques par l'Inde et le Brésil

Université Toulouse 1 Capitole. 2017. Thèse de doctorat/Droit ; dir. Blin (Olivier).

Localisation : Toulouse1-SCD-Bib. électronique

Cette étude présente une comparaison des législations et jurisprudences indiennes et brésiliennes en matière de brevets de médicaments, applicables suite à l'adoption de l'accord sur les droits de propriété intellectuelle relatifs au commerce (ADPIC) signé dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'accord ADPIC, qui apporte une harmonisation internationale de la protection des droits de brevet, restreint l'accessibilité aux médicaments abordables pour la majorité de la population de l'Inde et du Brésil. Or, les deux pays se caractérisent notamment par des besoins importants en traitements contre les maladies tropicales, telles que le paludisme ou la tuberculose, mais aussi en médicaments antirétroviraux. Vu cette problématique de santé publique, ils tentent de réduire les effets négatifs,

par la transposition dans leur législation d'éléments de flexibilité, qui ressortent du texte même de l'accord, telle la marge nationale d'appréciation. Toutefois, l'efficacité des flexibilités dépend aussi de deux phénomènes extérieurs visant le renforcement des droits de la propriété intellectuelle : d'une part au niveau local, les sociétés pharmaceutiques élaborent des stratégies complexes de consolidation de leur position sur le marché ; d'autre part au niveau mondial, certains pays développés mènent des politiques de coopération multilatérale, ayant pour but de restreindre l'application des flexibilités de l'accord ADPIC. Face à ces stratégies, l'Inde et le Brésil réagissent en développant notamment une jurisprudence favorisant l'application restrictive des critères de brevetabilité, ainsi que des politiques de régulation nationale des prix des médicaments. De plus, le Brésil s'investit dans le contrôle accru, par le droit de la concurrence, des activités des sociétés pharmaceutiques de renforcement de leur position sur le marché. Par ailleurs, les deux pays amplifient la collaboration internationale entre pays en voie de développement, ainsi que la coopération multi-acteurs, afin de préserver la marge nationale d'interprétation des conditions d'octroi de brevets, tant dans l'accord ADPIC, que lors des négociations d'autres partenariats interétatiques. Ainsi, ce processus de prise en compte globale des problèmes de santé publique dans les PVD, bien qu'il n'en soit certes qu'à ses débuts, présente un potentiel d'amélioration de l'accessibilité aux médicaments.

Droit international / Droit interne / Organisation mondiale du commerce / Législation / Jurisprudence / Brevet pharmaceutique / Propriété intellectuelle / ADPIC / Analyse comparative / Inde.

REINALDET dos SANTOS (Tracy Joseph)

La responsabilité pénale à l'épreuve des personnes morales : étude comparée franco-brésilienne

Université Toulouse 1 Capitole. 2017. Thèse de doctorat/Droit ; codirs De Lamy (Bertrand) et Busato (Paulo César).

Localisation : Toulouse1-SCD-Bib. électronique

En France et au Brésil, la restauration de la responsabilité pénale des personnes morales n'a pas été le résultat d'une demande de la doctrine ou la conséquence d'une revendication jurisprudentielle. En effet, dans ces deux pays, le rétablissement de cette responsabilité a eu lieu en raison d'un choix pragmatique réalisé par le législateur. En raison de ce choix pragmatique, l'instauration de la responsabilité des groupements n'a pas été précédée d'une réflexion théorique approfondie ni en France, ni au Brésil. De ce fait, même après l'entrée des personnes morales au sein du champ pénal, leur responsabilité a continué à poser problème. En effet, on avait du mal à saisir comment pourrait-on appliquer un droit pénal qui a été conçu pour être employé à l'égard des êtres humains à ce nouveau délinquant qui n'était pas une personne physique, mais qui était une personne morale. Dans le cadre de cette dissonance entre le droit pénal et la responsabilité des groupements, trois grands problèmes ont été soulevés en France et au Brésil en tant qu'obstacles à la responsabilité pénale des êtres collectifs. En premier lieu, l'incompatibilité entre l'élément matériel de l'infraction et la nature immatérielle des personnes morales. En deuxième lieu, l'inconciliabilité entre l'élément subjectif de l'infraction et les particularités des groupements. En troisième lieu, l'antagonisme entre la notion d'imputabilité et la nature désincarnée des êtres collectifs. Dans le but de résoudre ces trois grands problèmes, l'ordre juridique franco-brésilien a effectué un processus d'harmonisation au sujet de la responsabilité des groupements, lequel a été accompli afin de rendre cette responsabilité pleinement conciliable avec les théories et les concepts du droit pénal. Autant en France qu'au Brésil, cette harmonisation entre le droit pénal et la responsabilité des personnes morales a été réalisée en trois phases et elle a été mise en œuvre par le biais d'une dialectique double à la fois d'adaptation et de création. En réalité, tandis que certains concepts, comme les éléments matériel et subjectif de l'infraction, ont été adaptés à la nature désincarnée des êtres collectifs, d'autres concepts, comme la notion pragmatique d'imputabilité, ont été spécialement créés pour les personnes morales. Dans ce contexte, l'objectif de notre étude est celui de mettre en lumière ce processus d'harmonisation qui a eu lieu entre le droit pénal franco-brésilien et la responsabilité des groupements, afin d'expliquer de quelle manière ce processus d'harmonisation a pu rendre les théories et les concepts du droit pénal pleinement compatibles avec les particularités des personnes morales.

<http://www.theses.fr/2017TOU10025/document> ; <http://publications.ut-capitole.fr/24406/1/ReinaldetDosSantosTracyJoseph2017.pdf>

Droit / Responsabilité pénale / Collectivité territoriale / État / Culture de gestion de l'entreprise / Liberté d'organisation / Personne morale / Imputabilité objective / Imputabilité collective / Harmonisation / Analyse comparative / France.

ROCHA PINTO e SILVA (Fábio)

Sistema de Garantias no Direito Brasileiro : análise sistemática das garantias positivadas e uma proposta para sua reforma [Système des sûretés en droit brésilien : l'analyse systématique des sûretés et une proposition pour leur réforme]

Universidade de São Paulo/Université Panthéon-Assas, Paris 2. 2017. Thèse de doctorat/Droit privé (cotutelle) ; dirs Grimadi (Michel) et Lopez (Teresa Ancona).

Localisation : Bibliotecas da USP

Les sûretés ont un rôle fondamental en facilitant les transactions et le crédit, ce qui consacre l'importance de leur étude. Les sûretés sont classiquement divisées en personnelles et réelles, dont les premières ont caractère d'obligation (cautionnement, aval), et les secondes ont caractère réel (gage, hypothèque, antichrèse). Des modalités de sûretés fondées sur le droit de propriété ont récemment été admises au Brésil, en particulier l'aliénation fiduciaire de biens immeubles, ce qui a posé des nouvelles questions sur la systématisation des sûretés. Quel est le rôle de la propriété-sûreté ? La propriété-retenue peut être une sûreté adéquate pour le financement à l'acquisition des biens ; cependant, la propriété transmise en garantie, sûreté exclusive, peut poser des risques aux autres créanciers d'un même débiteur, résultant de la diminution de son patrimoine. En analysant les sûretés à partir d'une vision de causes et effets (et non simplement formel), on se pose alors d'autres questions qui montrent la nécessité de réforme. L'objectif de la thèse sera de discuter les problèmes des sûretés au Brésil, passant par l'analyse des typologies, l'intégration des lois éparses au Code Civil et la discussion d'un droit commun des sûretés, pour que ce soit possible de parler en effet d'un Droit de Sûretés et d'un Système de Sûretés en Droit Brésilien. Pour cette analyse, nous profiterons, parmi d'autres sources étrangères, de l'expérience de l'unification de sûretés dans un nouveau livre du Code Civil Français.

Droit privé / Sûreté / Contrat / Obligation / Droit réel / Économie / Code civil.

SABRINI PEREIRA (Fernanda)

La protection des professionnels contre les clauses abusives : comparaison franco-brésilienne

Université Panthéon-Assas, Paris 2. 2017. Thèse de doctorat/Droit privé ; codirs Mazeaud (Denis) et Tepedino (Gustavo).

Localisation : Paris-CUJAS-BU Droit ; Paris2-BU Panthéon Assas

La présente thèse de doctorat porte sur la protection des professionnels contre les clauses abusives. Si dans un premier temps, une telle protection ne semblait concevable qu'au profit des consommateurs, il n'en va plus de même aujourd'hui dans de nombreux systèmes juridiques. En effet, si l'on considère la « ratio legis » de cette protection, il apparaît discriminatoire d'en réserver les bienfaits aux seuls consommateurs. L'impossibilité de négocier le contrat, causée par l'inégalité économique entre les parties, ainsi que le risque de déséquilibre injuste qui en découle, conduisent le législateur à donner au juge le pouvoir de réputer non écrites les clauses dites « abusives ». Ces deux facteurs se retrouvent pour un professionnel dépendant économiquement de son cocontractant : cette dépendance lui ôtera toute emprise sur la négociation des stipulations contractuelles. Dès lors, certains pays ont, à l'image de la France et à la différence du Brésil, mis en œuvre une protection des professionnels contre le déséquilibre significatif. Aucun de ces systèmes de protection ne peut prétendre à la perfection. Dès lors, l'analyse comparative permettra de dégager les forces et faiblesses des droits français et brésilien, pour mieux proposer une refonte de la protection accordée par ces deux pays aux professionnels contre les clauses abusives.

Droit privé / Droit des contrats / Droit comparé / Droit de la consommation / Équilibre contractuel / Consommateur / Protection / Commerce / Réglementation / Lésion (droit) / Action et défense / Clause abusive / Professionnel / Pouvoir du juge / Sanctions / Analyse comparative / France.

SILVA GOMES (Regina Helena da)

L'externalisation dans les services publics au sens restreint à destination des personnes privées : étude comparée France-Brésil

Université Rennes 1. 2017. Thèse de doctorat/Droit ; dir. Muscat (Hélène).

Localisation : Rennes1-Bibl. électronique

La présente étude a pour objet de confronter et de comparer les modèles français et brésilien pour analyser les différentes caractéristiques-clés de l'externalisation dans les services publics au sens restreint à destination des personnes privées. Son but principal est d'apporter un éclairage sur leurs développements et leurs enjeux. La relation entre l'administration et ses partenaires revêt un caractère stratégique mais constitue une potentielle source de conflits d'intérêts. La performance est envisagée comme un élément de gestion et de contractualisation, qui contraint l'administration à réaliser précisément les mécanismes et les critères de sélection de ses prestataires privés.

Droit administratif / Externalisation / Marché public / Contrat administratif / Service public / Administration publique / Gestion / Performance de l'administration publique / Analyse comparative / France.

TEXEIRA de OLIVEIRA (Denise)

Juridiction constitutionnelle et droit au Délai Raisonnable : Étude comparée des expériences française, brésilienne et espagnole

Université de Toulon et du Var. 2017. Thèse de doctorat/Droit public comparé ; codirs Baudrez (Maryse) et Di Manno (Thierry).

Localisation : Toulon-Bibliothèque électronique

L'existence du devoir général de respecter les délais des procès est reconnue par les systèmes juridiques de nombreux pays. L'exigence du délai raisonnable à l'égard de la Juridiction constitutionnelle doit néanmoins faire face à des obstacles d'ordre conceptuel et matériel. L'absence d'une définition précise du Délai Raisonnable et l'indétermination de sa nature juridique constituent des réelles difficultés, auxquelles s'ajoutent les facteurs identitaires du contrôle de constitutionnalité exercé par les Cours constitutionnelles, le caractère contraignant de leurs décisions, et la position hiérarchique que celles-ci occupent dans l'ordre juridico-politique de l'État. Ces contraintes créent souvent des exégèses divergentes du Délai Raisonnable et par conséquent, entraînent des exigences variées. Le propos de cette thèse est d'analyser, à partir de la jurisprudence des juridictions constitutionnelles française, brésilienne, et espagnole, les effets juridiques issus des multiples approches et signifiants du Délai Raisonnable. Cette recherche s'inscrit dans le domaine du droit constitutionnel contemporain et comparé, et repose sur la théorie de la démocratie continue et du néoconstitutionnalisme marqués par l'émergence des nouveaux mécanismes et acteurs de la participation démocratique dans l'effectivité des Droits fondamentaux. Afin de comprendre les dimensions de l'exigence ou de la violation du Délai Raisonnable à l'égard de la Juridiction constitutionnelle, on confrontera ce droit avec deux des paramètres épistémologiques qui prétendent lui donner support de légitimité : la théorie des Droits fondamentaux et la théorie de l'État constitutionnel démocratique. Dans une Première partie, le Délai Raisonnable est confronté aux facteurs identitaires de la Juridiction exercée par la Cour constitutionnelle afin de vérifier dans quelle mesure il est apte à servir de fondement aux décisions rendues par cette juridiction spéciale. Dans la Seconde, son contenu sémantique a priori indéterminé ainsi que ses multiples destinataires seront analysés à travers l'évolution conceptuelle que le Délai Raisonnable a connue en fonction des décisions des Cours constitutionnelles.

Droit comparé / Droit constitutionnel / Procédure / Juridiction constitutionnelle / Contrôle juridictionnel des lois / Néoconstitutionnalisme / Délai raisonnable / Contrôle de constitutionnalité / Durée des procès / Droits de l'homme / Analyse comparative / France / Espagne.

[Haut de page](#)

LEURQUIN (Pablo)

Protection de l'innovation par le droit brésilien de la concurrence et dialogue avec le droit de l'union européenne [*Proteção da inovação pelo Direito Brasileiro da Concorrência e diálogo com o Direito da União Europeia*]

Université Panthéon-Sorbonne, Paris 1/Universidade Federal de Minas Gerais. 2018. Thèse de doctorat/Droit international : dirs Prieto (Catherine) et Lara de Rezende (Fabiano Theodoro)

Localisation : Paris-Cujas-BU Droit ; Paris1-Bib. électronique

La promotion de l'innovation est une valeur pour différents pays. À cette fin, ils font usage de diverses techniques juridiques pour inciter les entreprises à viser et à générer de nouveaux produits, services ou technologies. Au Brésil, la propriété intellectuelle est considérée comme une des institutions juridiques les plus aptes à préserver l'intérêt des entreprises à continuer à innover. Cependant, la période suivant l'accord ADPIC a révélé que la propriété intellectuelle a failli à sa tâche de consolider de modèle de développement par l'innovation dans le pays. Cette frustration n'est un phénomène limité au Brésil, comme nous le percevons en évaluant d'autres économies héritières du sous-développement. Au lieu d'une ample diffusion technologique, nous observons le renforcement d'une espèce de « cartel de la connaissance », avec une influence mondiale. La surprotection des droits de propriété intellectuelle s'ajoute au discours de la réduction de l'intervention concurrentielle, découlant de l'influence de l'École de Chicago. La thèse part du présupposé que ce contexte décrit n'est pas en accord avec l'idéologie constitutionnellement adoptée au Brésil, nécessitant de promouvoir une action renouvelée du Conseil Administratif de Défense Économique (CADE). La présente recherche a pour objectif de formuler une fonction régulatrice de l'innovation par l'application du droit brésilien de la concurrence. L'enquête a eu un caractère interdisciplinaire, impliquant plus particulièrement des connaissances du droit et de l'économie. Nous avons conduit une analyse des jugements rendus par les autorités de la concurrence brésilienne et européennes relatifs à la protection de l'innovation et des droits de propriété intellectuelle. L'analyse comparative avec l'expérience européenne a permis de constater que les apports de l'économie industrielle contemporaine peuvent introduire des analyses économiques plus réalistes, sans perdre de vue la sécurité juridique dans l'intervention concurrentielle. Ainsi, nous comprenons que le CADE présente des compétences constitutionnelles et légales pour intervenir, de façon renouvelée, dans des cas impliquant l'industrie de haute technologie, en privilégiant les structures économiques plus inclusives et en réduisant les barrières à l'entrée des marchés.

Droit international / Concurrence / Innovation / Technologie (nouvelle) / Propriété intellectuelle / Conseil administratif de défense économique / Droit de la concurrence de l'Union Européenne / Cartel de la connaissance / Industrie de haute technologie.

OLAVO LEITE (André)

Droit comparé de l'environnement : la valorisation du patrimoine des aires protégées brésiliennes et françaises [*Direito Ambiental Comparado : A Valorização do Patrimônio das Áreas Protegidas Brasileiras e Francesas*]

Conservatoire National des Arts et Métiers/Universidade Federal de Santa Catarina. 2018. Thèse de doctorat/Droit public (cotutelle) ; dirs Chauvin (Nicolas) et Portnikh (Valentin).

Localisation : Paris-CNAM-Bib. électronique

En dépit de l'impressionnante capacité technoscientifique des sociétés modernes, et en grande partie justement à ce titre, plusieurs indicateurs ne laissent aucun doute quant à la destruction accélérée de la nature de la planète. Bien que des signes de cette dégradation aient été perçus à divers moments de l'Histoire, c'est à partir des effets de la Révolution Industrielle que l'Homme, pour la première fois à une échelle visible, prend conscience de son rôle en tant qu'agent du changement environnemental et décide de s'organiser pour combattre les effets négatifs de ces changements. Il s'agit d'un jalon essentiel pour les objectifs contemporains de protection de l'environnement, qui a eu pour conséquence d'une part, la constitution d'un segment autonome de la société concerné par la protection de la nature, et d'autre part l'institutionnalisation d'un outil opérationnel privilégié : l'Aire naturelle protégée. Sans surprise, les instruments juridiques des Aires protégées font partie aujourd'hui des droits de la plupart des pays et couvrent une partie importante de la surface de la planète. Toutefois, cela ne doit pas occulter que le succès des Aires protégées auprès des gouvernements des pays est un phénomène relativement récent et qui résulte des profonds changements opérés au cours des dernières décennies sur les objectifs des politiques publiques de protection de la nature. Ces nouveaux éléments, et la recherche de leur intégration, ont conduit à deux constatations de plus en plus évidentes. D'un côté, les États ont connu une augmentation importante des ressources financières nécessaires à la conservation des espaces naturels, accompagnée de la reconnaissance que les Aires protégées devraient bénéficier autant que possible d'une certaine indépendance financière. D'un autre côté, il est de plus en plus clair que la recherche de l'efficacité des Aires protégées passe nécessairement par la sensibilisation, l'éducation, la persuasion et l'engagement de la population. Pour ces raisons, des nouvelles formes de réglementation sont recherchées et le droit est mobilisé pour offrir des alternatives permettant la valorisation de ces espaces et l'intégration des préoccupations environnementales dans les pratiques sociales. En ce sens, la valorisation - qui s'appuie souvent sur la stratégie de patrimonialisation et d'appropriation d'un certain nombre d'éléments matériels et immatériels des espaces naturels, afin d'augmenter simultanément la sensibilisation à leur importance et de lever les fonds nécessaires pour qu'ils soient protégés de la manière adéquate - fait l'objet d'une croissante reconnaissance comme une notion capable de répondre aux défis actuels des politiques publiques de conservation, pour son potentiel à lier les objectifs apparemment contradictoires de protection de la nature et de développement économique local. Dans ce travail nous cherchons à identifier et comparer la prise en compte de ces nouvelles préoccupations et les contributions des droits brésilien et français. Autrement dit, cet ouvrage traite de la valorisation du patrimoine environnemental des Aires protégées en droit brésilien et en droit français, à partir d'un point de vue comparatif. Dans ce but, elle traite successivement des notions de valorisation du patrimoine environnemental et d'Aire protégée, de la prise en compte politique de cette valorisation comme notion susceptible de répondre aux défis contemporains des Aires protégées, et finalement des contributions des droits brésilien et français en termes d'opérationnalisation de cet objectif.

<http://www.theses.fr/2018CNAM1175/document>

Droit public / Droit comparé / Environnement / Espace protégé / Politique de l'environnement / Conservation de la nature / Développement durable / Analyse comparative / France.